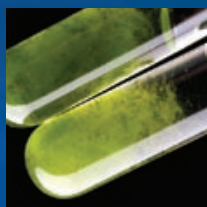


Développement économique
Innovation | Exportation



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2009-2010



La présente publication a été rédigée par le personnel du Ministère et elle peut être consultée dans le site **www.mdeie.gouv.qc.ca**.

Elle a été imprimée sur du papier Rolland Enviro 100, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.

Dépôt légal – Octobre 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

L'information contenue dans le présent document peut être reproduite, sauf à des fins commerciales, en tout ou en partie et quel que soit le procédé utilisé, pourvu que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit mentionné comme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été faite en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ou avec son consentement.

ISBN : 978-2-550-60003-9 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-60002-2 (pdf)

© Gouvernement du Québec

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conformément à la Loi sur l'administration publique.

Il rend compte des résultats et des réalisations de l'équipe du Ministère, notamment en lien avec son plan stratégique et avec son plan d'action de développement durable.

Je profite de l'occasion pour remercier l'équipe du Ministère de sa contribution au développement économique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gignac'.

Clément Gignac
Septembre 2010

Monsieur Clément Gignac
Ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Ministre,

Je suis fière de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ce rapport présente les résultats atteints en fonction du Plan stratégique 2009-2011, du Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010, de la Déclaration de services et du Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il traite également de la gestion des ressources et des exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

J'ai pris les mesures nécessaires pour que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À ce titre, une déclaration du comité exécutif du Ministère atteste que les données qui s'y trouvent de même que les contrôles afférents à ces données sont fiables. De plus, les données ont fait l'objet d'un examen par la Direction de la vérification interne.

Je tiens à souligner l'apport indispensable des employés du Ministère dans l'atteinte de ces résultats. La compétence et le dévouement dont ils ont fait preuve sont un gage de succès.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



La sous-ministre,

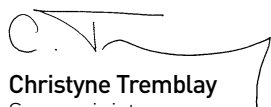
A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Tremblay'.

Christyne Tremblay
Septembre 2010

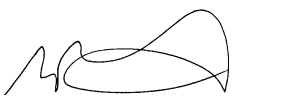
DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève de la sous-ministre ainsi que des membres du comité exécutif du Ministère.

À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.



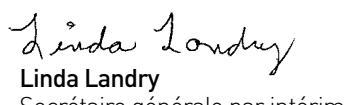
Christyne Tremblay
Sous-ministre



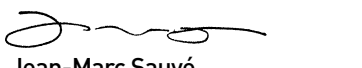
Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint
aux secteurs stratégiques
et aux projets économiques



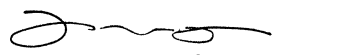
Brian Girard
Sous-ministre adjoint aux
politiques et aux sociétés d'État



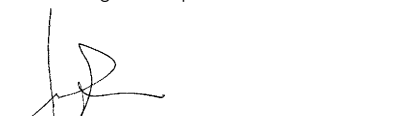
Linda Landry
Secrétaire générale par intérim



Jean-Marc Sauvé
Sous-ministre adjoint aux affaires
économiques régionales



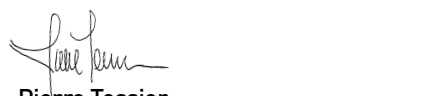
Jean-Marc Sauvé
Directeur général des services
à la gestion par intérim



Jean Séguin
Sous-ministre adjoint aux affaires
économiques internationales



Geneviève Tanguay
Sous-ministre adjointe à la recherche,
à l'innovation, à la science et société



Pierre Tessier
Directeur général des communications
et des services à la clientèle

Québec, septembre 2010

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Christyne Tremblay
Sous-ministre

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats, indicateurs et explications contenus dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

Le directeur de la Vérification interne,



Jacques St-Pierre
Septembre 2010

INTRODUCTION 5

PARTIE I

**Le ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation 6**

1. La mission, l'énoncé de vision et les valeurs 6
2. Les clientèles et les partenaires du Ministère 7
3. L'organisation interne 7

PARTIE II

Les résultats 8

1. Les résultats liés au Plan stratégique 2009-2011 8
2. Les résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 36
3. Les résultats liés à la Déclaration de services 39
4. Les résultats liés au Plan d'action de développement durable 2008-2011 40

PARTIE III

L'utilisation des ressources 50

1. Les ressources humaines 50
2. Les ressources financières 53
3. Les ressources informationnelles 57
4. L'information diffusée dans Internet 62
5. Les ressources matérielles 62

PARTIE IV

Les exigences législatives et gouvernementales 63

1. L'égalité entre les femmes et les hommes 64
2. L'accès à l'égalité en emploi 65
3. L'allégement réglementaire et administratif 68
4. La diversité culturelle 69
5. L'accès à l'information et la protection
des renseignements personnels 70
6. La lutte contre les changements climatiques 71
7. L'administration de certaines lois 72
8. La politique linguistique 73
9. L'éthique 73
10. Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec 74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Évolution de l'effectif en ETC par direction générale au 31 mars de chaque année	51
Tableau 2	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité	52
Tableau 3	Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire	54
Tableau 4	Montants versés par le Ministère, en 2009-2010 et 2008-2009, selon les programmes d'aide financière	56
Tableau 5	Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2009-2010 et 2008-2009	56
Tableau 6	Dépenses en ressources informationnelles	57
Tableau 7	Principaux projets en cours ou complétés en 2009-2010	60
Tableau 8	Explications des principaux écarts entre les budgets prévus et les dépenses réelles pour les projets	60
Tableau 9	Fréquentation du site Internet ministériel, de 2007-2008 à 2009-2010	62
Tableau 10	Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi, en 2009-2010	65
Tableau 11	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi, de 2007-2008 à 2009-2010	65
Tableau 12	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	66
Tableau 13	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi, au 31 mars 2010	66
Tableau 14	Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, en 2009-2010	67
Tableau 15	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2010	67

LISTE DES FIGURES ET DES GRAPHIQUES

Figure 1	Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011	8
Figure 2	Contribution du Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère aux orientations gouvernementales	40
Figure 3	Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2010	51
Graphique 1	Évolution de l'effectif total autorisé au 1 ^{er} avril de chaque année	50

ANNEXES DANS LA POCHETTE À LA FIN DU DOCUMENT

- 1** Organigramme du Ministère
- 2** Tableau synoptique détaillé du Plan stratégique 2009-2011
- 3** Tableau synoptique de la Déclaration de services
- 4** Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable 2008-2011

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prévu dans la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01).

La partie I présente le Ministère au regard de sa mission, de son énoncé de vision, de ses valeurs, de ses clientèles et de ses partenaires ainsi que de son organisation interne.

Quant à la partie II, elle fait état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2009-2011, des actions envisagées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010, des engagements de la Déclaration de services ainsi que des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011.

La partie III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. On y trouve également une section sur l'information diffusée dans Internet.

Enfin, dans la partie IV, le rapport rend compte des résultats atteints relativement à certaines exigences législatives et gouvernementales.



Partie

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Cette partie présente la mission, l'énoncé de vision, les valeurs, les clientèles, les partenaires ainsi que l'organisation interne du Ministère.

1. LA MISSION, L'ÉNONCÉ DE VISION ET LES VALEURS

La mission

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Au Ministère, cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activité suivants :

- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement et de mesures ou de programmes d'aide;
- l'offre de services d'accompagnement et de conseils auprès des clientèles;
- la production d'information, notamment par la réalisation d'études et d'analyses;
- la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent;
- la concertation et la mobilisation de ses partenaires publics et privés;
- le conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation ainsi que l'appui, dans ces matières, au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger;
- la promotion à l'étranger des produits et services québécois et la coordination des activités des ministères et organismes concernés;
- la défense des intérêts du Québec sur le plan commercial et économique.

L'énoncé de vision

Être un chef de file de la réussite d'un Québec innovant, compétitif et créateur de richesse pour tous.

Les valeurs

Collaboration

Créativité

Respect

Intégrité

Passion des résultats



2. LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES DU MINISTÈRE

La clientèle des entreprises, des entrepreneurs et du milieu de la recherche est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère a pour but de les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées ou coopératives et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de réaliser ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère entretient des liens importants et travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique, à l'innovation et à l'exportation. Les partenaires complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet. Voici les principaux partenaires du Ministère :

- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les ministères et les organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique;
- le Conseil des partenaires économiques, le Conseil des manufacturiers, les organismes à vocation financière et économique et les associations sectorielles;
- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines et les conférences régionales des élus (CRÉ);
- les établissements d'enseignement, dont les cégeps et les universités;
- les représentations étrangères ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à la recherche provenant de pays étrangers.

3. L'ORGANISATION INTERNE

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur les sept directions générales suivantes :

- affaires économiques internationales;
- affaires économiques régionales;
- communications et services à la clientèle;
- politiques et sociétés d'État;
- recherche, innovation, science et société;
- secteurs stratégiques et projets économiques¹;
- services à la gestion.

À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2010, est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document.

En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme identifie les organismes, parmi lesquels se trouvent les fonds subventionnaires et les sociétés d'État, relevant du ministre. Il importe de noter que les résultats atteints par ces organismes et sociétés d'État sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.

¹- Nouvelle appellation apparue lors d'une réorganisation administrative survenue en mai 2010. Comme cela est indiqué dans l'organigramme au 31 mars 2010, elle était auparavant la Direction générale de l'industrie et du commerce.

Partie



LES RÉSULTATS

1. Plan stratégique 2009-2011
2. Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010
3. Déclaration de services
4. Plan d'action de développement durable 2008-2011



1. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2009-2011

Les résultats qui découlent de la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2011 sont présentés en fonction de chacun des 27 objectifs.

Le tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011, ci-dessous, illustre les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les numéros des objectifs sous-jacents.

Un tableau synoptique détaillé, comprenant les objectifs, les indicateurs et les cibles, est présenté à l'annexe 2 dans la pochette à la fin du document.

Figure 1 – Tableau synoptique abrégé du Plan stratégique 2009-2011

ENJEUX									
Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques		Un Québec compétitif, innovant et prospère						Une organisation performante	
ORIENTATIONS									
Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique	Orienter le développement économique et scientifique	Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international		Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation				Optimiser l'utilisation des ressources	
AXES D'INTERVENTION									
La mise sur pied de mesures de relance	La cohérence des actions et la concertation des acteurs	Le développement de la recherche et de la relation science et société	La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise	L'accroissement de l'investissement privé	Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale	L'ouverture et la conquête des marchés	L'essor des régions et des secteurs	La modernisation des pratiques de gestion
Objectif 1	Obj. 2 et 3	Obj. 4 à 6	Obj. 7 à 9	Obj. 10 à 12	Obj. 13 et 14	Obj. 15 à 18	Obj. 19 à 21	Obj. 22 à 24	Obj. 25 à 27

Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

Orientation

Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

Axe d'intervention

La mise sur pied de mesures de relance

Objectif

1

ASSURER LE LEADERSHIP DANS L'ÉLABORATION, LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE MESURES DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Indicateur et résultats

1. Nombre d'actions réalisées :

2009-2010	2008-2009
6	10

- Depuis l'automne 2008, alors que les premiers signes de ralentissement économique mondial étaient constatés, le gouvernement, en concertation avec ses partenaires, a renforcé son suivi de la situation économique et a pris les moyens nécessaires pour déceler les mesures de relance à mettre en place.
- Le Ministère a élaboré, avec ses partenaires, des mesures de relance économique en étant proactif et à l'écoute des besoins des entreprises. Il a fait en sorte que le Québec soit parmi les nations les mieux positionnées dans l'économie mondiale au moment de la reprise. Il a également mis en œuvre certaines mesures pour les entreprises afin qu'elles relèvent les défis de la conjoncture et qu'elles renforcent leur compétitivité à long terme.
- Depuis le troisième trimestre de 2009, les indicateurs de conjoncture économique montrent que la récession est terminée et que la relance est amorcée.
- En 2009-2010, le Ministère a continué de soutenir la relance dans le cadre des actions suivantes :
 - La **majoration de 800 millions de dollars de l'enveloppe du programme Renfort**, dans le cadre du point sur la situation économique et financière du Québec d'octobre 2009, la portant ainsi à 2 milliards de dollars. Ce programme continue de répondre aux besoins de liquidités des entreprises alors que la reprise économique s'amorce et que les facilités de crédit se rétablissent graduellement.
 - Le **soutien au début des opérations du fonds Teralys Capital** avec 700 millions de dollars à investir dans des fonds de capital de risque privés. Par sa taille, Teralys Capital constitue un puissant levier économique pour nos entreprises technologiques et contribuera à assurer le développement de nos secteurs de pointe, au Québec et à l'étranger. Opérationnel depuis juin 2009, il a annoncé un premier investissement de 75 millions de dollars dans Tandem Fonds d'Expansion en décembre 2009.

- **L'annonce, en mars 2010, des trois fonds d'amorçage d'entreprises technologiques recommandés par le comité de sélection** : FounderFuel Ventures (technologies de l'information et des communications), AmorChem (sciences de la vie) et Cycle-C3E Capital (technologies vertes). D'une valeur totale de 125 millions de dollars, ces fonds confirment l'importance accordée au Québec à la conversion de la recherche et développement en innovations commerciales qui auront un impact déterminant sur son économie.
- La **modification du Programme d'aide au financement des entreprises**, administré par Investissement Québec, dans le contexte de la crise financière qui a eu des répercussions défavorables sur l'accès aux capitaux. Cette modification permet le financement intérimaire des crédits d'impôt à la R-D des petites et moyennes entreprises de biotechnologie-santé.
- **L'appui technique et financier (1 M\$) à Recyc-Québec** pour la mise en place et la gestion d'un programme d'aide financière pour les centres de tri québécois. Ce programme a pour but de favoriser l'atteinte des objectifs de récupération et de soutenir la consolidation et l'essor de l'industrie du recyclage au Québec.
- La **poursuite de la coordination et de l'animation du comité de vigie**, auquel prennent part des entreprises et des partenaires gouvernementaux, en vue de suivre la situation économique, les régions et les secteurs. Avec l'amorce de la relance économique, l'accent a de plus en plus été mis sur les occasions à saisir pour accélérer la création de richesse et positionner le Québec comme leader pour mieux soutenir cette relance. Par ailleurs, les membres du comité de vigie ont participé à la Rencontre économique 2010 de janvier, dont une des principales conclusions a porté sur l'importance de poursuivre l'instauration d'une économie fondée sur la créativité et le savoir ainsi que le virage vers une économie verte.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Secteurs stratégiques et projets économiques



9

Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques

**Orientation**

Orienter le développement économique et scientifique

**Axe d'intervention**

La cohérence des actions et la concertation des acteurs

Objectif

2

JOUER UN RÔLE-CLÉ DANS LA DÉFINITION ET LA COHÉRENCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SCIENTIFIQUE

Indicateur et résultats

2. Nombre d'actions réalisées :

2009-2010	2008-2009
51	53

- Le développement économique et scientifique du Québec s'appuie notamment sur le fait que les entreprises et le milieu de la recherche en sont le moteur et que la compétitivité des entreprises est liée à l'investissement, à la recherche et à l'innovation.
- De par sa mission, le Ministère soutient le développement des entreprises et de la recherche, notamment, par la mise en place de politiques, stratégies et mesures favorables à leur essor. À l'écoute de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère travaille de concert avec les acteurs des milieux économiques et scientifiques pour établir les interventions gouvernementales en développement économique et scientifique ainsi que pour assurer leur cohérence. Cette approche a d'ailleurs été appliquée lors des travaux de mise à jour de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.
- Dans le but d'orienter et d'influencer les politiques ou les acteurs économiques et scientifiques, le Ministère a coordonné et organisé des travaux d'envergure, au Québec ou à l'étranger, ou encore il a participé activement à ceux-ci. Parmi les actions qu'a réalisées le Ministère, mentionnons les suivantes :

Conclusions d'accords et d'ententes

- Signature, le 11 septembre 2009, de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario et mise en place du secrétariat de l'Accord;
- Participation aux négociations et conclusion d'un accord Canada-États-Unis sur la clause *Buy American* du plan de relance américain;
- Signature de l'Accord de coopération en matière d'accords industriels et technologiques et de recherche et de développement entre le Québec et la Lombardie, Italie, en décembre 2009;
- Signature de 5 ententes de mise en œuvre de créneaux d'excellence en région s'ajoutant aux 38 ententes déjà signées.

Orientations et influence

- Participation aux négociations de l'Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- Mise en œuvre des chapitres, sur la main-d'œuvre et sur le règlement des différends, de l'Accord de commerce intérieur;
- Représentation du gouvernement du Québec dans le dossier du bois d'œuvre résineux;
- Participation aux travaux de la Stratégie gouvernementale à l'égard des États-Unis;
- Coordination du Comité interministériel de la recherche et de l'innovation;
- Collaboration à l'élaboration des positions du Québec dans le cadre de la *Western Climate Initiative* (WCI);
- Coordination du comité directeur portant sur un projet d'aménagement d'un pôle logistique en Montérégie;
- Coordination de la mise en place du Centre MIQRO Innovation, un centre de recherche industrielle et universitaire spécialisé en technologie d'encapsulation microélectronique et en microsystèmes électromécaniques (MEMS);
- Collaboration pour l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental du véhicule électrique pour les cinq prochaines années.

Réglementations et mesures

- Adoption en juin 2009 du Cadre de gestion et de valorisation de la propriété intellectuelle, notamment dans le but de maximiser les retombées sociales et économiques des résultats de la recherche réalisée ou financée par l'administration publique;
- Édition du Règlement sur les boissons alcooliques composées de bière, le 17 mars 2010.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques internationales; Secteurs stratégiques et projets économiques; Affaires économiques régionales

Enjeu

Une intervention cohérente, mobilisatrice et proactive pour répondre aux défis économiques



Orientation

Orienter le développement économique et scientifique



Axe d'intervention

La cohérence des actions et la concertation des acteurs



11

Rapport annuel de gestion | 2009-2010

Objectif 3

INTENSIFIER LA COLLABORATION
ET LE MAILLAGE AU SEIN
DES MILIEUX ÉCONOMIQUES
ET SCIENTIFIQUES

Indicateur et résultats

3. Nombre d'activités soutenues :

2009-2010	2008-2009
31	44

- Afin d'assurer la cohérence des actions et la concertation des intervenants, tant des milieux économiques que de la recherche, le Ministère met en place des mécanismes de concertation et crée ou anime des forums d'échanges. De plus, il participe à la mise en œuvre d'ententes de coopération et soutient des activités de maillage. Ce faisant, il contribue à la création de conditions qui facilitent les échanges économiques entre les entreprises, les chercheurs québécois ainsi que leurs partenaires du Québec et de l'étranger.
- De façon concrète, le Ministère réalise ou soutient des activités, dont les suivantes :

Mise en œuvre d'ententes de coopération

- Commission Québec-Wallonie-Bruxelles (Belgique);
- Comité Québec-Flandre (Belgique);
- Groupe de travail Québec-Mexique (Mexique);
- Comité Québec-Bavière (Allemagne);
- Comité de travail Québec-Maharashtra (Inde);
- Groupe franco-québécois de coopération économique (France);
- Commission permanente France-Québec (France).

Activités de concertation

- Soutien à la mise en place de la grappe des technologies propres Écotech Québec;
- Maintien et bonification de la base de données Horace+ pour une meilleure cohésion des interventions en matière d'investissements étrangers;
- Soutien à des comités du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Activités de maillage

- Sensibilisation des fournisseurs locaux aux occasions d'affaires générées par les secteurs publics et parapublics;
- Réalisation ou soutien à des activités de maillage ou à la mise en place de réseaux entre des donneurs d'ordres publics et privés et des fournisseurs de biens et services.

Sources : Directions générales Secteurs stratégiques et projets économiques; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques internationales; Politiques et sociétés d'État; Affaires économiques régionales.

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

**Axe d'intervention**

Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif**4**

APPUYER FINANCIÈREMENT
LA MODERNISATION, L'ACQUI-
SITION OU LE DÉVELOPPEMENT
D'INFRASTRUCTURES DE
RECHERCHE

Indicateurs et résultats

4. Nombre de projets soutenus :

Montants (M\$) alloués :

Coût total (M\$) des projets :

2009-2010	2008-2009
251	106
495,3	45,6
1 057,0	78,7

- La disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès constitue aujourd'hui un déterminant de l'excellence en matière de recherche publique. Il s'agit d'un élément clé pour assurer la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux ainsi que d'une condition indispensable pour la formation de jeunes chercheurs.
- Pour ce faire, le Programme de soutien à la recherche, volet 2 : appui au financement d'infrastructures de recherche (PSRv2) vise à appuyer financièrement la modernisation, l'acquisition ou la construction d'établissements de recherche publique. En 2009-2010, 15 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement de 48,9 millions de dollars sur un coût total de 68,5 millions de dollars.
- Par ailleurs, le Québec participe à la soumission de projets de recherche dans le cadre des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI). Les projets d'infrastructures retenus par la FCI sont ensuite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, partageant chacun 40 % des coûts admissibles. En 2009-2010, 189 projets ont été autorisés par le Ministère, un investissement de 144,0 millions de dollars sur un coût total de 396,7 millions de dollars.

- Enfin, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada, le gouvernement du Québec a signé une entente avec le gouvernement du Canada pour la mise en place du Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) qui vise à améliorer l'infrastructure des collèges et des universités. Ces investissements, qui prendront fin au 31 mars 2011, permettent également de stimuler l'activité économique. Les projets consistent en de nouvelles constructions ainsi qu'en des travaux de maintien d'actifs, de rénovation, de réparation et d'entretien. En 2009-2010, 47 projets de cofinancement ont été sélectionnés, un investissement de 302,4 millions de dollars pour le Ministère sur un coût total de 591,8 millions de dollars.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Axe d'intervention

Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif 5

ENCOURAGER LA RECHERCHE INDUSTRIELLE EFFECTUÉE PAR LES REGROUPEMENTS ET LES CONSORTIUMS SECTORIELS COMPOSÉS D'ENTREPRISES ET D'ORGANISMES DE RECHERCHE

Indicateurs et résultats

5. Nombre d'initiatives² soutenues:

Valeur (M\$) des initiatives soutenues:

2009-2010	2008-2009
6	3
12,3	5,2

- L'augmentation du nombre d'entreprises actives en recherche industrielle est au cœur de la prospérité du Québec. Environ 3 % des entreprises sont actives en recherche et développement (R-D) au Québec. Il s'avère donc primordial d'appuyer les entreprises qui effectuent déjà de la R-D, en plus de susciter la création de nouveaux regroupements de recherche industrielle dans des secteurs stratégiques.
- Pour ce faire, le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux regroupements sectoriels de recherche industrielle vise à appuyer et à créer des organismes qui permettent, sur une base sectorielle, d'accroître les liens entre les entreprises et le milieu de la recherche publique. Dans ces regroupements, les projets de recherche répondent aux besoins exprimés par les industriels, mais la recherche comme telle est effectuée dans des centres publics ou universitaires. Habituellement, des conventions de trois ans sont signées entre le Ministère et les regroupements sectoriels.
- En 2009-2010, une aide globale de 12,3 millions de dollars a été déboursée pour le fonctionnement et les activités de recherche au sein des regroupements sectoriels de recherche industrielle; la somme des conventions d'aide s'élève à 31,9 millions de dollars.

	Aide financière (M\$)	Valeur de la convention (M\$)
Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT)	3,6	6,2
Consortium québécois sur la découverte du médicament (CQDM)	3,0	9,0
Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ)	2,8	8,6
Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ)	1,2	4,7
Consortium de recherche en plasturgie et composites du Québec (CRPCQ)	1,1	1,1
Institut de recherche/création en arts et technologies médiatiques (HEXAGRAM)	0,6	2,3

- Le soutien gouvernemental à la R-D industrielle repose également sur l'attribution de crédits d'impôt, soit pour les entreprises qui s'associent dans le cadre d'un projet de recherche précompétitive, soit pour les entreprises qui font affaire avec un consortium de recherche industrielle.

Crédits d'impôt remboursables pour des projets de recherche précompétitive en partenariat privé en 2009-2010

- 28 nouvelles demandes ont été soumises pour l'obtention d'attestations d'admissibilité.
- 16 nouvelles attestations ont été émises.
- Les dépenses totales estimées se chiffrent à 120 millions de dollars, pour la durée des projets qui, de façon générale, s'étendent sur trois ans.
- Seules les dépenses de recherche qui seront réalisées au Québec donnent droit au crédit d'impôt. Elles représentent près de 58 millions de dollars, soit un peu moins de la moitié des dépenses totales estimées.
- Enfin, les huit consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2009-2010 sont : Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (ACER); Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM); Consortium de recherche minérale (COREM); Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM); Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC); Centre des technologies du gaz naturel (CTGN); FPIInnovations; Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

2- Les initiatives et leurs valeurs correspondent, respectivement, à des regroupements sectoriels de recherche industrielle et aux montants déboursés.



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

**Axe d'intervention**

Le développement de la recherche et de la relation science et société

Objectif**6**

FAVORISER UNE PLUS GRANDE COMPRÉHENSION FACE À LA SCIENCE ET À LA TECHNOLOGIE AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE RELÈVE DANS CES DOMAINES

Indicateurs et résultats

6. Nombre d'activités réalisées :

Nombre de personnes jointes :

2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
8 361	6 908	7 205	5 356
665 026	632 848	595 636	510 901

- Que ce soit par le soutien financier à la mission de base d'organismes majeurs ou par celui à des projets, le Programme NovaScience vise l'atteinte des objectifs suivants :
 - promouvoir la culture scientifique et technique;
 - assurer la relève en science et en technologie.
- Les activités sont réalisées par les organismes partenaires et par l'intermédiaire de projets de promotion de la science et de la technologie, à l'exception des Prix du Québec, qui sont organisés par le Ministère.
- Les Prix du Québec constituent la plus haute distinction décernée par le gouvernement du Québec. Ils sont attribués, chaque année, pour souligner les carrières de femmes et d'hommes qui se sont distingués dans les domaines culturel et scientifique. En 2009-2010, le Ministère a remis des prix scientifiques à cinq lauréats, pour une valeur totalisant 150 000 \$.
- Par ailleurs, le Ministère a appuyé 23 organismes majeurs : près de 2 millions de dollars pour leur fonctionnement et environ la même somme pour la concrétisation de 65 projets, dont 35 nouveaux en 2009-2010 et 30 en cours.

- L'appui du Ministère a également permis la réalisation de 8 361 activités qui ont joint 665 026 personnes. Il s'agit d'une augmentation de 5 % des personnes jointes par rapport à l'année 2008-2009. Une augmentation de 6,2 % avait été enregistrée de 2007-2008 à 2008-2009.
- Les activités prennent plusieurs formes : mentorat, parrainage, ateliers éducatifs, formations, expérimentations, défis, visites, journées carrières, activités de médiation avec des scientifiques, diffusions dans Internet, publications, activités citoyennes, etc. À titre d'exemples, les deux projets décrits ci-après ont été réalisés :
 - **Trousses et ateliers pédagogiques en énergie éolienne**
Les outils pédagogiques sont destinés aux élèves et aux enseignants des niveaux primaire, secondaire, de l'enseignement professionnel et de l'éducation aux adultes. Les trousse permettent, selon le niveau scolaire, de découvrir, d'initier et de former ces clientèles aux différentes énergies renouvelables, plus particulièrement sur l'énergie éolienne;
 - **Clascience : Accompagnement des enseignants de niveau primaire**
Ces derniers sont formés sur des thématiques de leur choix par des animateurs scientifiques afin de bonifier le matériel vu en classe. Chaque thématique donne naissance à une trousse scientifique.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère



Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international



Axe d'intervention

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

Objectif 7

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Indicateurs et résultats

	2009-2010	2008-2009
7. Nombre d'organismes soutenus:	56	56
Nombre de projets soutenus:	18	26
Aide financière (M\$) accordée:	26,6	29,6
8. Nombre de brevets attribués:	381	375
Nombre de licences attribuées:	141	136
Nombre d'entreprises dérivées créées par les sociétés de valorisation universitaire:	45	45

- Sans valorisation et mise en marché des découvertes, le Québec ne peut devenir plus productif et prospère. Les nouvelles connaissances doivent être transférées vers des milieux preneurs afin que la recherche soit motrice d'innovation.
- Ainsi, le Ministère soutient les organismes et les projets qui visent la commercialisation ou l'application directe des résultats de la recherche dans les entreprises ou les organisations afin d'instaurer de nouvelles pratiques et de nouvelles approches ou, encore, afin de créer de nouveaux produits pour résoudre des problématiques dans des domaines variés.
- Le fonctionnement des 56 organismes ci-après nommés a été soutenu, pour une aide déboursée totalisant 23,3 millions de dollars:
 - 39 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT)³ offrant des services de développement technologique, d'information, de formation et de soutien technique aux entreprises;
 - le Réseau Trans-tech, le regroupement des CCTT;
 - cinq centres de liaison et de transfert (CLT) contribuant à la diffusion et au transfert vers les entreprises des connaissances produites dans les universités;
 - deux organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) rapprochant les chercheurs universitaires des utilisateurs des résultats de la recherche en sciences humaines;

- cinq composantes de l'Université du Québec (UQ) dotées de ressources qui poursuivent le développement de la recherche contractuelle au sein de l'UQ, en se préoccupant de la propriété intellectuelle associée aux résultats de la recherche, sensibilisent les chercheurs et les étudiants aux enjeux relatifs à la recherche contractuelle et à la propriété intellectuelle et repèrent les recherches innovantes susceptibles d'être commercialisables;
- quatre sociétés de valorisation universitaire encadrant et valorisant la recherche de leurs commanditaires (sensibilisation des chercheurs, gestion des déclarations d'invention et de propriété intellectuelle, etc.). Depuis 2006-2007 et au 31 mars 2010, leurs portefeuilles de technologies comptent:
 - 381 brevets détenus, 141 licences en vigueur et 45 entreprises dérivées existantes;
 - 659 brevets en instance et 1 cession de propriété intellectuelle.
- De plus, 18 nouveaux projets de valorisation et de transfert ont été soutenus par une aide financière de 3,3 millions de dollars:
 - six projets structurants en innovation sociale;
 - sept projets de renforcement des CCTT;
 - cinq projets structurants en innovation scientifique et technologique⁴.

Source: Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

³- Un de ces organismes financés par le MDEIE en 2009-2010 s'est vu retirer son accréditation de CCTT par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

⁴- Deux de ces projets ont été financés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour un montant de 680 000 \$ non compris dans les 3,3 M\$.



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

**Axe d'intervention**

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

Objectif**8**

INTERVENIR AUX PHASES DE LA MATURATION ET DE L'AMORÇAGE DE LA CHAÎNE D'INNOVATION

Indicateurs et résultats

9. Nombre de projets soutenus :

Montants (M\$) alloués :

Coût (M\$) total des projets :

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
9. Nombre de projets soutenus :	17	19	13
Montants (M\$) alloués :	6,9	7,4	5,4
Coût (M\$) total des projets :	16,7	17,2	7,9

- Aux premières étapes de la valorisation, le risque associé à la transformation des résultats de la recherche en produits ou technologies commercialisables est encore trop élevé pour attirer l'investissement privé. C'est pourquoi le Ministère soutient la commercialisation des résultats de la recherche qui sont prometteurs :
 - Dans un premier temps, la **mesure de soutien à la maturation technologique** favorise la mise en valeur des résultats de la recherche institutionnelle qui ont un réel potentiel commercial en réduisant les risques techniques pour assurer un meilleur ancrage au capital privé;
 - Ensuite, une fois la phase de maturation technologique franchie avec succès, l'amorçage d'entreprises technologiques issues de résultats de recherche peut être soutenu par le **Programme d'aide à l'entrepreneuriat**. Au préalable, le potentiel de marché doit notamment avoir été démontré.

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Maturation technologique			
Nombre de projets	5	13	12
Montants (M\$) alloués	3,5	5,6	5,1
Coût (M\$) total des projets	4,5	7,2	6,7
Entreprises technologiques issues de résultats de recherche			
Nombre de projets	12	6	1
Montants (M\$) alloués	3,4	1,8	0,3
Coût (M\$) total des projets	12,2	10,0	1,2

- La mesure de soutien à la maturation technologique a été bonifiée de 8 millions de dollars par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), pour un investissement total de 23 millions de dollars de 2006-2007 à 2010-2011. Depuis 2007-2008, 30 projets ont été acceptés pour une aide financière totalisant plus de 14,2 millions de dollars et pour un coût total des projets s'élevant à près de 18,4 millions de dollars.

Un exemple de projet appuyé dans le cadre de cette mesure est le développement d'une plateforme pour les simulations d'affaires intégrées qui a pour but de faciliter l'apprentissage des progiciels destinés aux entreprises.

- Le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche du Programme d'aide à l'entrepreneuriat est financé en totalité par la SQRI à hauteur de 10 millions de dollars. Ce volet est de plus en plus connu auprès des entrepreneurs. Depuis son lancement, 19 entreprises ont été soutenues par une aide financière totalisant 5,5 millions de dollars. Le coût total des projets se chiffre à 23,4 millions de dollars.

À titre d'exemple de projet soutenu par le volet Entreprises technologiques issues de résultats de recherche, notons le bras robotisé manipulateur Jaco, dont le développement s'effectue chez Kinova inc.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation, de la science et société

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Axe d'intervention

La valorisation et le transfert des résultats de la recherche

Objectif

9

AUGMENTER LE NOMBRE D'ENTREPRISES RECOURANT AUX SERVICES OFFERTS PAR LES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT)

Indicateurs, résultats et cible

10. Nombre d'entreprises clientes (cible : 2 520 entreprises d'ici 2011) :

Pourcentage d'augmentation annuel (%) :

2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005	2003-2004
2 417	2 330	2 295	2 193	2 014	1 687
3,7	1,5	4,7	8,9	19,4	—

* Comme l'année financière d'un CCTT s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin, les résultats pour 2009-2010 ne sont pas encore disponibles.

- Le soutien aux centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) vise à développer des expertises, à créer et à stabiliser une masse critique de recherche de même qu'à accroître la promotion de l'innovation auprès des PME.
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) a bonifié le financement offert aux CCTT d'une valeur de 12,6 millions de dollars. Pour l'année 2009-2010, le soutien offert à 39 CCTT par le MDEIE et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), pour le fonctionnement, la réalisation de projets ainsi que pour les infrastructures, était d'une valeur de 45,5 millions de dollars.
- Les CCTT constituent un dispositif important de valorisation et de transfert au Québec. La clientèle des CCTT est, en majorité, composée de PME manufacturières situées en région et ne disposant pas des ressources nécessaires pour faire elles-mêmes de la R-D. Par leur expertise, les CCTT soutiennent les démarches d'innovations ou d'adaptations technologiques des entreprises.

- De 2003 à 2009, le nombre d'entreprises ayant eu recours aux services offerts par les CCTT a crû considérablement, passant de 1 687 à 2 417 entreprises clientes. Reprenant cette tendance, le dernier pourcentage d'augmentation annuel du nombre d'entreprises clientes des CCTT s'élève à 3,7%, alors qu'il était de 1,5 % en 2007-2008.
- Néanmoins, notons que, de 2003 à 2009, le nombre total de clients des CCTT, incluant non seulement les entreprises, mais aussi les organismes à but non lucratif (OBNL) et les ministères et organismes, est passé de 1 963 à 3 009. Pour l'année 2008-2009, la clientèle totale des CCTT a progressé de 2,2 % par rapport à 2007-2008.

Sources : Centres collégiaux de transfert de technologie et Direction générale de la recherche, de l'innovation et de la science et société



17

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

**Orientation**

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

**Axe d'intervention**

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

Objectif
10FAVORISER LE RECOURS
À DES MESURES D'APPUI À
LA PRODUCTIVITÉ PAR DES
ENTREPRISES QUÉBÉCOISES**Indicateur, résultats et cible**11. Nombre d'entreprises soutenues:
(cible: 480* d'ici 2011)

2009-2010	2008-2009
118	103

* Le décompte pour la cible commence en 2009-2010.

- Afin de renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises du Québec par rapport à la concurrence internationale, le Ministère compte sur la mesure d'appui à la productivité présentée dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier rendu public en novembre 2007.
- Cette mesure a pour but de fournir aux entreprises manufacturières de toutes les régions un soutien financier et un accompagnement personnalisé par des ressources expertes de haut niveau qualifiées par le Ministère.
- Les entreprises peuvent tirer parti de cette mesure depuis mars 2008, alors que le Ministère qualifiait 65 fournisseurs pour offrir des services.
- Les équipes multidisciplinaires qualifiées aident les entreprises à mettre en œuvre un plan d'action en vue d'améliorer leur productivité. Leurs services d'accompagnement touchent toutes les fonctions de l'entreprise, dont :
 - la gestion financière;
 - le marketing;
 - la production;
 - les ressources humaines;
 - les systèmes d'information;
 - l'innovation technologique;
 - le développement de produits.

- Au 31 mars 2010, une aide globale de 4,4 millions de dollars a été allouée à 118 entreprises conformément à cette mesure qui dispose d'un budget quinquennal de 51 millions de dollars.
- L'écart entre les résultats et la cible s'explique par le contexte économique défavorable à l'investissement privé. En effet, plusieurs entreprises ont retardé ou annulé leurs projets d'investissement. De plus, la mesure comporte des conditions d'admissibilité particulières et s'adresse donc à une clientèle ciblée.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

Objectif 11

FAVORISER L'APPROPRIATION DE MEILLEURES PRATIQUES D'AFFAIRES PAR LES ENTREPRISES

Indicateurs et résultats

	2009-2010	2008-2009
12. Nombre d'interventions effectuées :	194	206
13. Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques formés :	2 285	2 510

- Les entreprises doivent, sans cesse, relever des défis pour demeurer compétitives. Les compétences des dirigeants d'entreprise, et de leurs équipes, en gestion stratégique des fonctions de l'entreprise et de culture organisationnelle, sont déterminantes.
- L'innovation organisationnelle dans les entreprises est essentielle à l'obtention d'une productivité accrue et d'une organisation du travail optimale. Afin d'appuyer les entreprises dans l'adoption de nouvelles pratiques, des sessions de formation spécialisées et un service d'accompagnement par un expert sont offerts aux dirigeants d'entreprise.
- Dans le but de soutenir les entreprises dans l'adoption de meilleures pratiques d'affaires, 194 interventions, prenant la forme de sessions de formation et de réseaux d'entreprises, ont été effectuées. Globalement, ce sont 2 285 dirigeants et travailleurs stratégiques qui ont été formés. De plus, 55 entreprises ont bénéficié de formations et d'un accompagnement dans le cadre de réseaux.

Types d'interventions	Nombre d'interventions	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques	Nombre d'entreprises
Formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA) (durée : 3 heures)	164	1 778	784**
Se démarquer pour gagner ! Positionnement et stratégie de marque pour les entreprises du secteur agroalimentaire	5	273	170**
Formation sur le marché du carbone (durée : 2 jours)	6	112	83
Autres formations*	10	122	68**
Mise sur pied de réseaux d'entreprises (formation et accompagnement)	9	—	55

* Formations Défi Innovation (durée : 6 heures) et Réussir par le capital de croissance dans les TIC (durée : ½ journée pour chacun des volets 1 et 2).

** Résultats partiels; une amélioration des mécanismes de compilation de l'information est en cours.

- En plus des dirigeants et travailleurs stratégiques, 1 073 autres personnes ont participé aux sessions offertes, soit des intervenants locaux (CLD, CLÉ, chambres de commerce, etc.), des membres de l'administration publique et parapublique (ministères, organismes, municipalités, hôpitaux, etc.) ainsi que des consultants. Ces personnes agissent souvent comme des relayeurs qui diffusent en quelque sorte le contenu des sessions de formation ou des accompagnateurs qui aident les entreprises à devenir plus performantes.
- Les sessions de formation offertes en région par le Ministère portent, notamment, sur les sujets suivants : Coût de revient et prise de décision stratégique, Leadership et mobilisation des personnes, Relève entrepreneuriale, Marketing stratégique et Méthode d'organisation 5S.
- Le taux de satisfaction des participants à ces sessions de formation MPA s'élève à 98 %.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'intensification de la productivité et de l'innovation en entreprise

Objectif 12

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET LEUR COMMERCIALISATION DE MÊME QUE L'INTÉGRATION DU DESIGN COMME SOURCE DE CRÉATIVITÉ POUR INNOVER

- Pour innover et demeurer compétitives, les entreprises doivent, de plus en plus, développer de nouveaux produits, commercialiser des innovations technologiques et recourir au design, un élément clé du processus d'innovation.
- Au cours de l'année financière, le Ministère a soutenu 54 projets d'une valeur totale de plus de 150 millions de dollars par une aide financière globale se chiffrant à 24,3 millions de dollars.

En voici les détails :

	2009-2010			2008-2009		
	Nombre	Aide accordée (M\$)	Valeur (M\$)	Nombre	Aide accordée (M\$)	Valeur (M\$)
Développement de produits						
Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)	1	14,0	92,0	0	0	0
Programme de soutien aux projets économiques	16	4,1	26,8	15	4,0 ⁵	28,7 ⁵
Commercialisation d'innovations technologiques						
Programme d'aide aux entreprises						
- Vitrine technologique	19	3,7	16,2	22	4,2	21,2
- Validation technique	15	0,5	1,5	9	0,1	0,5
Programme de démonstration de technologies vertes	3	2,0	13,6	S. O.	S. O.	S. O.

Indicateurs et résultats

	2009-2010	2008-2009	2007-2008
14. Nombre de projets de développement de produits et de commercialisation d'innovations technologiques soutenus:	54	46	—
Valeur (M\$) de ces projets:	150,1	50,4 ⁵	—
15. Nombre d'entreprises ayant recours à une mesure de soutien au design:	412	359	281
Pourcentage d'augmentation annuel (%):	15	28	—

- En ce qui a trait aux mesures de soutien au design, 412 entreprises y ont eu recours. Le nombre d'entreprises ayant eu recours à la mesure Design-Innovation a augmenté de 38 % par rapport à l'année précédente. Quant au nombre d'entreprises ayant reçu une attestation pour un crédit d'impôt, il a augmenté de 11 %. Le soutien offert se répartit de la façon suivante :

	Nombre d'entreprises		
	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Design-Innovation	62	45	13
Attestations pour un crédit d'impôt	350	314	268

- Issue de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, la mesure Design-Innovation poursuit les trois objectifs suivants :
 - valoriser le design en tant qu'outil favorisant le développement économique;
 - susciter l'augmentation de l'utilisation et de l'intégration du design par les entreprises québécoises;
 - soutenir des initiatives internationales visant à promouvoir les produits issus du design québécois, la collaboration à l'échelle internationale et l'image de marque du design fait au Québec.

Source : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

⁵ Les montants pour un des projets ont été révisés dans l'exercice 2009-2010.

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'accroissement de l'investissement privé

Objectif 13

SOUTENIR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES ET ÉTRANGÈRES DANS LA CONCRÉTISATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT SUR LE TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

Indicateurs et résultats

16. Nombre de projets soutenus:

Montants (M\$) alloués:

Coût total des projets, incluant les centres de recherche privés (G\$):

2009-2010	2008-2009
232	243
440,3	564,5
3,2	3,2

- L'augmentation de l'investissement est le gage d'une productivité accrue. C'est dans cette perspective que le Ministère soutient les projets d'acquisition de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements.
- L'appui du Ministère prend la forme d'un accompagnement sur mesure comportant une aide financière ou technique pour, principalement, les différents types de projets suivants:
 - la construction d'une nouvelle unité de production;
 - la modernisation ou l'augmentation de la capacité d'une unité de production existante;
 - la réalisation d'une étude de faisabilité;
 - la construction ou l'adaptation d'un bâtiment servant à la R-D.
- Par ailleurs, à l'intérieur de leurs démarches, les entreprises peuvent accéder à un vaste réseau de contacts qui permettent de tisser des alliances stratégiques, de même qu'à de l'information spécialisée comme, par exemple, celle qui porte sur les mesures favorisant la R-D.
- Outre l'appui apporté dans le cadre de ses solutions financières, le Ministère coordonne l'intervention gouvernementale pour certains projets majeurs touchant plusieurs partenaires gouvernementaux tels qu'Hydro-Québec ou la Société générale de financement.

	Nombre de projets	Montants alloués (M\$)	Coût total des projets (M\$)
Programme de soutien aux projets économiques	92	17,7	163,0
Programme d'aide aux entreprises	109	3,0	6,5
Programme d'appui stratégique à l'investissement	24 ⁶	74,4	658,7
Mandats gouvernementaux	6	344,9	2 414,0
Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche (PARIR)	1	0,3	1,8

- En plus de ces accompagnements sur mesure offerts aux entreprises, le Ministère et ses principaux partenaires (dont Investissement Québec, Montréal International, les centres locaux de développement partenaires de Montréal International ainsi que PÔLE Québec Chaudière-Appalaches) rencontrent des entreprises afin de susciter ou de suivre des projets d'investissement. En 2009-2010, 758 entreprises ont été visitées, dont 626 filiales, afin qu'émergent de nouveaux projets d'investissement.

Sources : Directions générales Secteurs stratégiques et projets économiques; Affaires économiques régionales; Recherche, Innovation, Science et Société; Affaires économiques internationales

⁶⁻ Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 d'Investissement Québec indique 25 projets. Le Ministère comptabilise le 25^e projet à l'objectif 12 (Appuyer le développement de produits et leur commercialisation de même que l'intégration du design comme source de créativité pour innover).



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'accroissement de l'investissement privé

Objectif 14

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL DE RISQUE ET SON UTILISATION PAR LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Indicateurs et résultats

	2009-2010	2008-2009
17. Nombre d'actions réalisées :	15	25
18. Nombre d'accompagnements d'entreprises :	121	82

- Le Ministère contribue au développement de l'industrie du capital de risque au Québec, une industrie déterminante pour l'essor des entreprises québécoises innovantes. Ses interventions, auprès du secteur privé au Québec et à l'extérieur, ainsi qu'avec différents partenaires du milieu, ont été menées selon les axes suivants :
 - l'amélioration de l'accès aux capitaux aux différentes étapes de la chaîne de financement;
 - l'accroissement et le maintien de la présence d'investisseurs étrangers en capital de risque au Québec;
 - le renforcement du positionnement du Québec comme pôle d'attraction d'investisseurs en capital de risque;
 - l'appropriation des connaissances par les dirigeants de PME.

Pour un environnement propice à l'accès au capital de risque

- Le Ministère a agi en synergie avec les acteurs financiers québécois pour améliorer l'accès au capital de risque. Les trois actions ci-dessous en ont résulté :
 - le début des opérations du fonds Teralys Capital qui a procédé à l'annonce de son premier investissement de 75 millions de dollars dans Tandem Fonds d'Expansion en décembre 2009;
 - l'annonce, le 3 mars 2010, de la sélection des trois fonds d'amorçage d'entreprises technologiques du Québec, d'une valeur totale de 125 millions de dollars;
 - le soutien à l'organisme Angés Québec qui facilite la réalisation d'investissements profitables et favorise la création d'une coalition québécoise d'investisseurs éduqués qui collaborent à l'essor économique des PME au Québec.

Des activités de promotion et de maillage

- Le Ministère a organisé ou pris part à neuf activités en vue de promouvoir le Québec ou de favoriser des rencontres entre les sociétés québécoises et les acteurs financiers. Il a donc contribué à augmenter l'intérêt des acteurs financiers internationaux à investir dans des projets québécois ainsi que le maillage entreprises-acteurs financiers.

L'appropriation des connaissances par les entreprises

- Afin de soutenir les entreprises québécoises dont les projets bénéficieraient d'un apport en capital de risque, le Ministère a développé et a diffusé deux formations qui permettront aux entreprises de mieux préparer leurs dossiers et leurs rencontres avec les promoteurs. Un des sujets abordés au cours de ces formations concerne l'accès au financement par capital de risque à la phase d'amorçage.
- Le Ministère a publié et produit quatre bulletins d'information sur l'industrie du capital de risque québécoise.

L'accompagnement d'entreprises

- Le Ministère accompagne les entreprises dans leurs démarches de recherches de capitaux. En 2009-2010, 121 accompagnements ont ainsi été offerts.

Sources : Directions générales Affaires économiques internationales; Politiques et sociétés d'État

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 15

TRAVAILLER DE CONCERT
AVEC LES PARTENAIRES AUX
ENJEUX RELATIFS À LA MAIN-
D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE
DANS LES ENTREPRISES

Indicateur et résultats

19. Nombre d'actions réalisées :

2009-2010	2008-2009
11	12

- Devant les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises en raison d'une pénurie de compétence et de main-d'œuvre, le gouvernement du Québec a mis de l'avant plusieurs chantiers axés sur la main-d'œuvre, dont ceux du plan d'action Vers un nouvel espace économique.
- Ces difficultés pourraient s'amplifier au début de la prochaine décennie alors qu'on prévoit un déclin de la population québécoise de 15 à 64 ans, soit le groupe d'âge qui fournit l'essentiel de la main-d'œuvre. Cette situation représente un défi pour la poursuite de la croissance économique et le financement des programmes sociaux.
- Pour les mêmes raisons démographiques, la transmission d'entreprise constitue également un défi qui sera de plus en plus présent.
- De par son rôle auprès des entreprises, le Ministère est détenteur d'informations utiles sur les besoins du marché du travail qu'il partage, notamment, avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Emploi-Québec, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).
- De concert avec ses partenaires, le Ministère a œuvré aux dossiers ou aux chantiers suivants :

Mobilité de la main-d'œuvre

- Entente avec la France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles;
- Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario;
- Nouveau chapitre (7) sur la mobilité de la main-d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI);
- Accord de partenariat économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

Intégration au marché du travail des clientèles qui en sont traditionnellement éloignées

- Comité interministériel de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Soutien à l'amélioration des compétences des travailleurs

- Travaux de la CPMT, regroupant des employeurs et des travailleurs de différents milieux.

Soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle

- Consolidation des services en gestion de la diversité, de concert avec le MICC et le MESS.

Relève dans les entreprises

- Projet de l'Association des conseillers en transmission d'entreprises et relève du Québec (ACTER) ayant, entre autres, pour but de promouvoir les bonnes pratiques de transmission d'entreprise;
- Poursuite du projet pilote de trois centres de services en transfert d'entreprise (Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Capitale-Nationale);
- Offre, par le Ministère, de formations destinées aux propriétaires dirigeants cédants, orientées vers les grandes étapes du processus de transfert d'entreprise de même que vers les défis et les enjeux du transfert de direction et de propriété.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État



23

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif
16STIMULER L'ACCROISSEMENT
DU PERSONNEL HAUTEMENT
QUALIFIÉ DANS LES ENTREPRISES**Indicateurs et résultats**

	2009-2010	2008-2009
20. Nombre de bourses accordées pour des stages de recherche en entreprise:	89	78
21. Nombre d'emplois créés en recherche et en innovation dans les entreprises:	16	183 ⁷

- L'accroissement de l'innovation au sein des entreprises québécoises repose sur l'établissement d'une culture de partenariat et un partage d'expertise entre les universités et le milieu des affaires. Les deux tiers des chercheurs font carrière en entreprise et contribuent au développement de compétences en R-D qui mène à la découverte de nouveaux produits et procédés.
- Le Ministère contribue à l'amélioration des possibilités de carrières en entreprise des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat au moyen des bourses en milieu de pratique pour la réalisation d'un projet de recherche universitaire en entreprise.
 - 89 bourses ont été octroyées en 2009-2010:
 - 83 bourses l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), dont 55 à la maîtrise et 28 au doctorat;
 - 6 bourses l'ont été par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), dont 2 à la maîtrise et 4 au doctorat;
 - un total de 214 bourses ont été accordées depuis la bonification du programme de bourses en milieu de pratique par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) en 2007-2008;
 - la cible de 452⁸ bourses en milieu de pratique d'ici 2011 est donc présentement atteinte à plus de 47 %.

- Par ailleurs, la fonction recherche et innovation dans les PME au Québec peut être renforcée par l'embauche de nouvelles ressources humaines ayant des compétences scientifiques et technologiques. À cet effet, le Programme d'aide à l'embauche de personnel affecté à la recherche et à l'innovation en entreprise a permis la création de 16 emplois hautement qualifiés en 2009-2010, pour lesquels l'aide financière anticipée est d'environ 0,6 million de dollars.
- La réussite du programme a contribué à épuiser rapidement l'enveloppe budgétaire, ce qui explique qu'en 2009-2010, seuls 16 nouveaux emplois hautement qualifiés ont été créés.
- Depuis la bonification du programme par la SQRI en 2007-2008, 391 emplois hautement qualifiés ont été créés grâce à une aide financière qui représente environ 20 millions de dollars au total.

Source : Direction générale de la recherche, de l'innovation et de la science et société⁷- Le nombre d'emplois a été révisé pour 2008-2009, car deux entreprises se sont vu accorder des subventions en date du 31 mars 2009.⁸- La cible initiale de 400 bourses, qui ne couvrait que celles du FQRNT, a été révisée à 452 puisqu'elle comprend dorénavant celles du FQRSC.

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 17

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRENEURIAT
AUPRÈS DE CLIENTÈLES
SPÉCIFIQUES

Indicateur et résultats

22. Nombre d'accompagnements réalisés :

2009-2010	2008-2009
7 514	7 012

- Le Ministère travaille sur plusieurs fronts pour favoriser l'entrepreneuriat au Québec. Que ce soit en soutien au fonctionnement de plusieurs organismes du milieu, particulièrement les centres locaux de développement, en finançant des projets spécifiques ou, encore, en développant et mettant en œuvre de nouvelles mesures, le Ministère est au cœur de l'action dans le soutien à l'entrepreneuriat.
- Certaines des mesures mises de l'avant par le Ministère visent les clientèles spécifiques que sont les femmes, les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement, les communautés noires, les propriétaires d'entreprises technologiques à forte croissance de même que les artistes et les créateurs du domaine des arts et de la culture qui exercent leurs activités sur le territoire de l'Île de Montréal.
- Les analyses effectuées dans le domaine ont fait ressortir que ces clientèles :
 - font face à des défis importants;
 - possèdent un fort potentiel entrepreneurial;
 - pourraient avoir un impact important sur le bassin entrepreneurial du Québec si leurs compétences entrepreneuriales étaient davantage développées.
- Il est admis que la performance des entrepreneurs s'améliore lorsqu'ils sont accompagnés. Le Ministère met donc l'accent sur l'accompagnement pour favoriser l'essor de l'entrepreneuriat au sein des clientèles spécifiques. Pour ce faire, il soutient et met à profit l'expertise et les ressources d'organismes ayant pour mission d'accompagner les entrepreneurs : le Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC), formé de sa permanence et de ses 21 organismes membres, les 11 organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), les 5 organismes travaillant au sein des communautés noires ainsi que la Fondation de l'entrepreneurship qui met en œuvre son projet Croissance Québec Techno. En mars 2010, le gouvernement a d'ailleurs reconnu l'utilité de ce dernier projet puisque des crédits additionnels ont été annoncés dans son Budget 2010-2011.

- Dans le même but, le Ministère met lui-même en œuvre le volet « Relève : Arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat. Ce volet appuie spécifiquement les entreprises collectives, soit les coopératives et les organismes à but non lucratif qui sont en émergence et qui œuvrent dans le domaine des arts et de la culture. Dans le cadre de ce volet, une aide financière globale de 0,5 million de dollars a été accordée à 11 nouvelles entreprises pour des projets d'investissement totalisant 1,4 million de dollars. Ces 11 entreprises soutenues dans leur démarrage regroupent 237 membres, dont 159 artistes et, de ceux-ci, 89 créateurs de la relève.
- Les accompagnements d'entrepreneurs se concrétisent notamment par leur participation à des activités de formation, de sensibilisation ou de réseautage, un appui financier par un prêt qui leur est accordé, un jumelage à un mentor ou des conseils fournis.
- Le nombre total d'accompagnements réalisés⁹ se répartit comme suit :

Organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF)	3 891
Organismes membres du Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)	1 838
Organismes travaillant au sein des communautés noires	1 764
Projet Croissance Québec Techno de la Fondation de l'entrepreneurship	10
Aides financières, volet « Relève : Arts et culture, Montréal » du Programme d'aide à l'entrepreneuriat	11

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

⁹- Les accompagnements réalisés sont cumulés et compilés par les organismes (ORSEF, membres du RQCC et organismes travaillant au sein des communautés noires), puis déclarés par ces derniers au Ministère. Ces accompagnements peuvent ne pas coïncider avec la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

Le développement du capital humain et le renouvellement de la base entrepreneuriale

Objectif 18

APPUYER LA CRÉATION DE NOUVELLES COOPÉRATIVES ET DE NOUVEAUX EMPLOIS COOPÉRATIFS

Indicateurs, résultats et cible

23. Nombre de coopératives créées : [Cible de 240* nouvelles coopératives d'ici 2011]:

2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
122	132	154 ¹¹	160	131
* Le décompte pour la cible commence en 2009-2010.				
2009	2008	2007	2006	2005
n. d.	n. d.	-1 899	+556	+5 807

Nombre d'emplois créés¹⁰:

- Le nombre de coopératives créées est passé de 132 en 2008-2009 à 122 en 2009-2010. La moyenne des cinq dernières années se situe à 140.
- Le ralentissement économique a été ressenti jusqu'en janvier 2010 dans la création de nouvelles coopératives. La situation a retardé le démarrage d'un certain nombre de projets allant même jusqu'à en annuler quelques-uns. En effet, les entrepreneurs ont été confrontés à une plus grande difficulté à financer leurs projets et à une plus importante incertitude quant à certains marchés potentiels visés.
- On observe que plusieurs projets de coopératives ont été axés sur les services de proximité (alimentation, santé, services sociaux, etc.). On note aussi une présence importante dans les services aux entreprises, les arts et la culture, les loisirs et la nouvelle agriculture.
- En ce qui a trait à la création d'emplois dans les coopératives non financières, les données les plus récentes remontent à 2007 en raison des délais nécessaires au traitement des données reçues des coopératives.

- On observe un recul de l'emploi en 2007 après quatre années de croissance auparavant. Ce recul est principalement attribuable à des rationalisations importantes effectuées dans la transformation de la viande de porc et à la liquidation de quelques coopératives de travailleurs actionnaires.
- De 1997 à 2007, le nombre d'emplois dans les coopératives non financières a bondi de 54,4 %, passant de 27 400 à 42 319. Ainsi, pendant les dix dernières années, les coopératives ont connu une croissance annuelle moyenne des emplois de 5,4 % alors que l'augmentation annuelle moyenne des emplois dans l'économie du Québec se situait à 2,1 % pour la même période.
- Conformément à une entente triennale de partenariat conclue en décembre 2006, le Ministère a versé 4,3 millions de dollars en 2009-2010 au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. L'entente a pour but d'appuyer les réseaux sectoriels et régionaux de coopératives en soutenant la mise sur pied et l'accompagnement de coopératives ainsi que le développement d'activités structurantes au sein des réseaux. Pour sa part, le mouvement coopératif et mutualiste a injecté 504 000 \$ au cours de cette même année.

	2007	2006	2005	2004	2003
Emplois totaux¹⁰	42 319	44 218	43 662	37 855	37 651

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

10- Les nombres d'emplois diffusés dans les rapports annuels précédents ont été révisés pour y inclure les emplois des coopératives qui ont fourni au Ministère leur rapport annuel par la suite.

11- Ce nombre est passé de 145 à 154, à la suite d'une révision.

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'ouverture et la conquête des marchés

Objectif 19

CONCOURIR À L'OUVERTURE
DES MARCHÉS ET À LA
PROMOTION DES DOMAINES
QUÉBÉCOIS D'EXCELLENCE

Indicateur et résultats

24. Nombre d'actions réalisées :

2009-2010	2008-2009
88	83

- Le Ministère organise ou prend part à des activités de promotion dans le but de susciter l'émergence et la conquête d'occasions nouvelles pour les milieux des affaires ou de la recherche. Dans le cadre de ces activités, l'accent est mis sur :
 - le rayonnement international des sphères dans lesquelles le Québec se démarque;
 - la promotion du Québec ou d'un de ses secteurs pour attirer des investisseurs;
 - le soutien aux entreprises pour la consolidation ou la diversification de leurs marchés hors du Québec.
- Plus précisément, en 2009-2010, le Ministère a pris part à des actions assurant un maximum de visibilité du Québec. La participation d'entreprises ou de représentants du Québec à certaines activités se fait à titre d'ambassadeurs.

- Les actions réalisées ont pris plusieurs formes, dont voici quelques exemples :
 - la participation du premier ministre et du ministre au Forum économique mondial de Davos, en Suisse;
 - l'accueil de délégations étrangères ou de journalistes;
 - la poursuite de la campagne publicitaire destinée aux investisseurs en capital de risque ou de celle destinée à la promotion du secteur de la mode;
 - la tenue d'activités de réseautage dans tous les territoires;
 - la coordination des rencontres d'affaires tenues à Québec dans le cadre du *North America's Super Corridor Coalition* ou dans le cadre de la conférence de la *Southeastern United States/Canadian provinces Alliance* (SEUS/CPA);
 - l'opération Carrefour Europe regroupant l'ensemble des chambres de commerce européennes actives basées à Montréal;
 - l'organisation ou la participation à des missions d'envergure telles que BIO à Atlanta (biotechnologies) ou le Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris Le Bourget. Quant à la mission en Chine, elle a permis de promouvoir des technologies vertes québécoises notamment auprès d'universités. Enfin, la mission gouvernementale qui s'est rendue en Inde, sous la direction du premier ministre, aura aussi permis de mettre en valeur le savoir-faire du Québec, notamment en affaires économiques ainsi qu'en recherche et innovation.

Sources : Directions générales Affaires économiques internationales; Recherche, Innovation, Science et Société



27

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'ouverture et la conquête des marchés

**Objectif
20**ACCOMPAGNER LES
ENTREPRISES DANS
LEURS DÉMARCHES
VISANT LES MARCHÉS
HORS DU QUÉBEC**Indicateur et résultats**25. Nombre d'accompagnements
d'entreprises effectués :

2009-2010	2008-2009
3 676	2 712

- Le Ministère a tissé des liens avec des partenaires au Québec (commissaires à l'exportation et directions régionales) de même qu'à l'étranger (sections économiques des représentations du Québec) afin que les entreprises puissent bénéficier d'un soutien technique dans leurs premières démarches sur les marchés internationaux. Pour leur part, les conseillers en affaires internationales, au Québec et dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, soutiennent les entreprises présentes sur les marchés d'exportation et qui souhaitent consolider leur position ou développer de nouveaux marchés.
- En complément à cet accompagnement individualisé, le Ministère organise des activités de promotion d'affaires hors du Québec, auxquelles les entreprises québécoises sont invitées à participer : plus de 80 missions commerciales ont permis l'accompagnement de plus de 1 000 participants.
- Le Ministère peut aussi soutenir les démarches des entreprises au moyen d'une aide financière leur permettant de réaliser des projets de développement d'affaires hors du Québec sur une base individuelle.

- La diversité et la flexibilité de ces différents outils permettent d'offrir aux entreprises un appui sur mesure, adapté à leur stade de développement sur les marchés à l'extérieur du Québec, le tout dans une stratégie de croissance.
- Le nombre d'accompagnements effectués au cours de la dernière année a connu une hausse importante. Cela confirme le bien-fondé de l'approche. Parmi les accompagnements réalisés, 1 685 accompagnements visaient les marchés de l'Amérique du Nord, 959 ceux de l'Europe, 493 ceux de l'Asie, de l'Afrique ou du Moyen-Orient et finalement 344 portaient sur l'Amérique latine. À titre d'exemple, 141 entreprises ont bénéficié de 213 activités d'accompagnement pour le Japon alors que 90 autres ont profité des 103 accompagnements au Royaume-Uni, 40 entreprises ont profité de 50 accompagnements en Espagne et finalement 159 entreprises ont eu recours à 191 accompagnements dans la région de New York.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'ouverture et la conquête des marchés

Objectif 21

SOUTENIR LE
DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL
DES ENTREPRISES

Indicateurs, résultats et cible

	2009-2010	2008-2009
26. Nombre d'entreprises à avoir renforcé leur capacité à exporter vers un marché (cible : 550* d'ici 2011) :	289	323
27. Nombre d'entreprises à avoir tiré parti de la mondialisation (cible : 400* d'ici 2011) :	445	438

* Le décompte pour les deux cibles commence en 2009-2010.

- L'exercice financier a été marqué par la crise économique mondiale, laquelle a influencé sensiblement la manière dont le Ministère a soutenu les entreprises dans leurs démarches sur les marchés hors du Québec. La situation particulièrement difficile dans laquelle s'est retrouvé le marché américain, malgré certaines occasions d'affaires offertes par le plan de relance américain, a nécessité des ajustements et notamment un intérêt plus marqué des clientèles pour le marché canadien et ceux du reste du monde. Plus que jamais, la diversification a été au cœur des préoccupations.
- Les interventions en commerce international dans chaque pays prioritaire, basées sur une stratégie géographique qui guide l'approche des marchés, ont été adaptées en fonction de la crise et se concentrent sur les moyens les plus efficaces pour soutenir les entreprises dans leurs démarches visant à renforcer leur fonction exportation et ou à tirer parti de la mondialisation.
- Ce soutien peut, par exemple, se concrétiser par un diagnostic de la capacité à exporter, l'élaboration d'un plan d'affaires, une contribution financière pour l'embauche d'une ressource ou un soutien dans l'identification d'intermédiaires de ventes.
- Il peut, aussi, permettre aux entreprises de tirer parti de la mondialisation, en effectuant des ventes ou en concluant des transferts de technologies ou des accords industriels.

- Pour ce faire, le Ministère planifie des activités de promotion et soutient financièrement ou techniquement leurs démarches de pénétration de marchés.
- L'ensemble des interventions réalisées en 2009-2010 a ainsi permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 223 intermédiaires de ventes, de conclure 178 accords industriels ou transferts de technologies, d'effectuer plus de 295 millions de dollars de ventes et de déceler un potentiel de plus de 600 millions de dollars pour des ventes à moyen ou à long terme.
- Les résultats découlent du travail de l'ensemble des intervenants et correspondent parfois à des projets ayant eu lieu avant la présente année financière, mais dont les résultats n'ont été connus qu'en 2009-2010.
- Le Ministère assume un leadership d'intervention par la réalisation d'activités de promotion. Il choisit toutefois, selon le projet, de les mettre en œuvre entièrement, de les faire en concertation avec des associations ou encore d'en confier la réalisation à des partenaires.
- Les actions du Ministère, en matière d'internationalisation des entreprises, se réalisent en fonction des objectifs et orientations du gouvernement du Québec tels qu'ils sont annoncés, notamment, dans le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, dans la Politique internationale du Québec et dans les stratégies sectorielles.

Source : Direction générale des affaires économiques internationales



Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'essor des régions et des secteurs

Objectif
22APPUYER LE DÉVELOPPEMENT
DE CRÉNEAUX D'EXCELLENCE
IDENTIFIÉS PAR LES RÉGIONS**Indicateurs et résultats**

28. Nombre de projets :

Montant de l'aide financière
(M\$) allouée dans le cadre
du Fonds de soutien aux
créneaux d'excellence :

2009-2010	2008-2009
197	160
12,2	14,1

- Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une démarche stratégique de développement économique qui repose sur la notion d'excellence et vise à positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde.
- Il s'appuie sur les forces régionales ainsi que sur le regroupement, la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires et des intervenants économiques en région qui se définissent une stratégie commune et mettent en place les conditions indispensables au développement et au rayonnement de leur créneau d'excellence.
- Le développement d'un créneau d'excellence s'articule autour d'un ensemble d'activités économiques interreliées, regroupées sur un territoire défini et qui collaborent et entretiennent des relations fréquentes. Un tel développement s'effectue dans le but d'assurer un développement durable des économies régionales et de se démarquer, de façon compétitive, sur les marchés intérieur et international.
- Dans le cadre de cette démarche, au 31 mars 2010, 43 stratégies et plans d'action pour le développement d'autant de créneaux d'excellence, dont 5 en 2009-2010, ont fait l'objet d'une entente de mise en œuvre entre le gouvernement et les partenaires de chacune des régions concernées.

- Le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence permet d'appuyer les projets et les activités s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence régionaux.
- En 2009-2010, dans le cadre du Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence, un montant global de plus de 12 millions de dollars a été autorisé en appui à 197 projets et activités structurants, dont leur coût total s'élève à plus de 34 millions de dollars.
- Les projets et les activités soutenus ont un impact structurant sur le développement d'un ou des créneaux d'une région et visent notamment :
 - le développement d'alliances, de partenariats, de réseaux et de maillages entre les entreprises ainsi qu'entre les entreprises et les organismes de recherche et de formation;
 - la recherche et la préparation de projets d'investissement porteurs;
 - la mobilisation, la promotion et la diffusion d'informations stratégiques;
 - la réalisation d'activités de veille et de prospective;
 - la coopération interrégionale et transfrontalière;
 - les activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action de développement des créneaux d'excellence.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'essor des régions et des secteurs



Objectif 23

COLLABORER AUX PROJETS
DE DÉVELOPPEMENT ET
DE DIVERSIFICATION DES
TERRITOIRES QUI FONT FACE
À UNE SITUATION DE CRISE

Indicateur et résultats

29. Pourcentage cumulatif¹² du budget réservé aux MRC pour des projets dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (%)

2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007
72,2	67,2	62,5	38,7

31

Rapport annuel de gestion | 2009-2010

- À la suite du Discours sur le budget 2005-2006 et de l'annonce en octobre 2006 du Plan de soutien au secteur forestier, le Ministère s'est vu confier la gestion d'un budget de 60 millions de dollars – répartis sur cinq ans – pour soutenir les municipalités monoindustrielles et les communautés forestières dans leurs démarches visant la relance et la diversification de leur économie.
- Dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles (FAMM), le MDEIE intervient en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le rôle du MAMROT consiste à conclure avec des MRC des contrats prévoyant la formation de comités locaux de relance. Ces comités sont chargés, notamment, d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement.
- Pour sa part, le MDEIE, dans le cadre du FAMM, apporte son soutien aux projets d'entreprises qui s'inscrivent dans ces plans. Plus concrètement, il soutient la démarche de diversification des MRC admissibles en leur réservant chacune une somme maximale de 750 000 \$. En 2009-2010, quatre nouvelles MRC ont obtenu une enveloppe réservée de 750 000 \$ chacune. Ces MRC sont celles du Val-Saint-François, des Sources, de Vaudreuil-Soulanges et de Bellechasse. Celles-ci se sont ajoutées aux 58 autres MRC ayant déjà accès au FAMM.

- Au 31 mars 2010, pour ces 62 MRC, l'enveloppe budgétaire globale mise à leur disposition se chiffre à 43,3 millions de dollars, ce qui représente un pourcentage cumulatif de 72,2 % du budget.
- Les projets d'entreprises appuyés par le FAMM s'inscrivent dans les objectifs et les orientations des plans de diversification et de développement des MRC, dans l'un des volets suivants :
 - aide à la modernisation;
 - expansion ou conversion des activités d'une entreprise;
 - aide à la création de nouvelles entreprises;
 - aide à la prospection des investissements.
- Au cours des quatre dernières années, 618 dossiers ont été autorisés, représentant une aide financière globale de 35,1 millions de dollars. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 284,9 millions de dollars.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales

12- Certains des résultats diffusés dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 ont été ajustés.

Enjeu

Un Québec compétitif, innovant et prospère

Orientation

Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Axe d'intervention

L'essor des régions et des secteurs

Objectif
24FAVORISER LA RELANCE OU
L'EXPANSION DES SECTEURS
FAISANT FACE À DES DÉFIS**Indicateur et résultats**

30. Nombre d'initiatives réalisées :

2009-2010	2008-2009
42	43

- Pour soutenir le développement des secteurs industriels du Québec, le Ministère porte une attention particulière aux secteurs qui doivent affronter des défis, dont certains secteurs traditionnels importants tels que ceux de la mode et des vêtements. Il met également l'accent sur l'essor des secteurs de pointe en émergence que sont la filière éolienne ainsi que l'environnement et les technologies vertes. Enfin, il continue de soutenir les secteurs de classe mondiale, dont l'aéronautique, le biopharmaceutique et les technologies de l'information et des communications (TIC).
- Pour ce faire, le Ministère s'est donné des stratégies et des plans d'action sectoriels qu'il met en œuvre de concert avec ses partenaires afin d'en maximiser les retombées. Les efforts ont ainsi été canalisés pour mettre en œuvre des initiatives d'importance pour l'essor des secteurs clés du Québec, dont voici quelques exemples ci-contre.
- Par ces initiatives mises de l'avant, le Ministère souhaite mieux appuyer les entreprises en ce qui a trait aux défis qu'elles doivent relever en matière d'accroissement des investissements, d'accès aux marchés étrangers et d'innovation.

Soutien au développement de
secteurs d'avenir**Exemples de projets ou d'activités réalisés**

- Participation importante à l'élaboration d'un plan d'action gouvernemental sur les véhicules électriques;
- Appui à la démonstration de nouvelles technologies destinées à l'avion écologique et à l'autobus électrique par des projets mobilisateurs.

Déploiement d'une nouvelle
stratégie

- Lancement de la Stratégie biopharmaceutique québécoise : Poursuivre dans l'excellence en créant la richesse de demain.

Soutien à l'émergence de
projets d'investissement

- Implantation d'un studio de développement par *Warner Bros. Interactive Entertainment*;
- Projet de Selenis pour la relance des activités pétrochimiques à Montréal-Est.

Organisation ou participation à
des activités, au Québec ou à
l'étranger

- Événements de maillage entre donneurs d'ordre éoliens et fournisseurs québécois qui cherchent à percer le marché éolien;
- Sensibilisation des acheteurs publics à l'offre des manufacturiers de meubles québécois;
- Soutien à la participation d'entreprises québécoises à la mission commerciale 2009 BIO International Convention à Atlanta.

Publication d'information
favorisant le repérage
d'occasions d'affaires
pour les entreprises

- Répertoires : Environnement et technologies vertes; Autobus et autocars; Optique-photonique et laser; Industrie éolienne;
- Profils sectoriels : Technologies de l'information; Entreprises de services.

Source : Direction générale des secteurs stratégiques et des projets économiques

Enjeu

Une organisation performante



Orientation

Optimiser l'utilisation des ressources



Axe d'intervention

La modernisation des pratiques de gestion

Objectif 25

METTRE EN PLACE DES PRATIQUES, DES OUTILS ET DES SERVICES PERMETTANT D'AMÉLIORER LA GESTION DE L'INFORMATION ET LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES AU MINISTÈRE

Indicateur et résultats

31. Nombre d'initiatives mises en place:

2009-2010	2008-2009
2	4

- Dans le but d'améliorer la prestation électronique de services (PES) et la gestion informationnelle du Ministère, deux initiatives ont été mises en place en 2009-2010. Elles se sont concrétisées de la manière suivante:
 - un système de gestion des appels de candidatures permettant aux citoyens de s'inscrire en ligne aux concours de recrutement du Ministère a été développé et implanté;
 - seize directions supplémentaires utilisent dorénavant les outils ministériels de gestion documentaire. Amorcé en 2006, le déploiement de ces outils concerne un système de gestion des documents de même qu'un plan de classification de ces derniers. Par ces outils, l'information devient plus facilement accessible.

- Par ailleurs, en vue de préparer la mise en place d'autres pratiques, outils et services permettant d'améliorer la PES et la gestion de l'information, les travaux de conception ou de développement suivants ont eu lieu :
 - Développement du système de gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.
À terme, ce système permettra aux entreprises manufacturières ou importatrices de produits rembourrés au Québec d'obtenir ou de renouveler en ligne leur permis de rembourrage. Son implantation est prévue pour 2010-2011;
 - Projet pilote auprès de plus de 150 utilisateurs en préparation au déploiement de la solution Alfresco.
Une telle solution de gestion électronique des documents a pour but de faciliter le repérage des documents électroniques et l'application d'un calendrier de conservation;
 - Conception de l'architecture du système d'inscription à des sessions de formation offertes par le Ministère;
 - Conception d'une architecture des services communs sur lesquels seront basés les prochains développements en PES.

Source: Direction générale des services à la gestion



33

Enjeu

Une organisation performante

**Orientation**

Optimiser l'utilisation des ressources

**Axe d'intervention**

La modernisation des pratiques de gestion

Objectif 26

MISER SUR UNE GESTION
PROACTIVE ET INTÉGRÉE DES
RESSOURCES HUMAINES

Indicateur et résultats

32. Nombre d'actions mises en œuvre :

2009-2010	2008-2009
11	12

- Le Ministère a mis de l'avant 11 nouvelles actions en vue d'assurer une gestion proactive et intégrée de ses ressources humaines. Ces actions s'ajoutent à celles réalisées annuellement en matière de planification, d'attraction, de motivation, de développement, de transfert d'expertise, de reconnaissance, de rétention des ressources humaines ou de pratiques organisationnelles favorables à la santé au travail.
- Certaines des actions énumérées ci-contre répondent directement aux enjeux démographiques liés à l'attraction de la main-d'œuvre, à la relève et au transfert d'expertise. Elles contribuent donc également aux résultats, pour l'action 9 du Plan d'action de développement durable 2008-2011, présentés à la page 50.

Dotation et attraction de main-d'œuvre

- Tenue d'un concours de cadre de niveau 3 afin de répondre aux besoins de relève de gestion;
- Tenue d'un concours de recrutement d'agents de développement industriel afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans différents domaines d'intervention;
- Création d'un espace sécurisé dans le site Internet permettant l'inscription en ligne des candidats lors d'un concours;
- Création d'une section Carrières dans le site Internet;
- Présence du MDEIE aux journées carrières dans les principales universités du Québec;
- Appropriation des objectifs en matière d'embauche de groupes cibles par chacune des directions générales afin d'intensifier et de mieux répartir les efforts de recrutement.

Santé

- Enrichissement du Plan d'action en matière de reconnaissance 2008-2010 (souligner les 10 et 20 ans de service, certificats de reconnaissance émis par les pairs, attentes signifiées aux gestionnaires en matière de reconnaissance);
- Enrichissement du Plan d'action pour la santé des personnes au travail (dont la prévention de la pandémie, la gestion du stress et l'évaluation du PAE);
- Réalisation d'un sondage sur le climat organisationnel afin d'observer l'impact des plans d'action mis en œuvre en 2008-2009 à cet égard dans les directions générales.

Développement et transfert d'expertise

- Diffusion de capsules et de sessions d'information à l'intention du personnel sur différents sujets dont les conditions de travail et le mentorat qui constitue un outil concret pour aider la relève au Ministère.

Participation et engagement du personnel

- Élaboration du Plan d'action 2009-2010 de la Table jeunesse rassemblant les jeunes âgés de 35 ans et moins.

Source : Direction générale des services à la gestion

Enjeu

Une organisation performante



Orientation

Optimiser l'utilisation des ressources



Axe d'intervention

La modernisation des pratiques de gestion

Objectif 27

FAVORISER UNE Saine gestion
DES FONDS PUBLICS ET L'AMÉLIO-
RATION DE LA PERFORMANCE PAR
L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES
ET DES SERVICES DU MINISTÈRE

Indicateur et résultats

33. Nombre d'évaluations réalisées:

2009-2010	2008-2009
8	5

Le Plan triennal d'évaluation 2007-2010 s'est concrétisé par la réalisation de plusieurs évaluations, lesquelles constituent un outil d'aide à la décision, qui fournit un éclairage sur la pertinence d'un programme, d'une mesure ou d'un organisme, sur l'atteinte des objectifs de ces derniers et sur leurs effets, et qui propose des améliorations en matière de gestion axée sur les résultats.

Programme de soutien à la recherche (PSR) (du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009)

- 198 aides financières accordées totalisant 292 M\$. Une importante part (254 M\$) a permis de développer des créneaux de recherche à fort potentiel pour le Québec (ex. : génomique, nanotechnologies et optique photonique);
- Près de 2 450 chercheurs et plus de 7 000 étudiants de cycles supérieurs ont travaillé dans les projets.

Appui au financement des infrastructures de recherche (volet 2 du PSR) (du 1^{er} avril 2001 au 31 mars 2009)

- 120 projets autorisés, dont 70 sont terminés au 31 mars 2009;
- 636 M\$ d'investissements supplémentaires aux 480 M\$ consentis par le Ministère (effet de levier estimé à 1,3);
- 3 946 publications des résultats de recherche; 1 233 conférences et 1 403 communications scientifiques; création de 549 emplois et de 79 entreprises dérivées; 270 brevets et licences attribués.

Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) (du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009)

- De 2006 à 2008, augmentation de 20 % du nombre d'organismes utilisateurs de produits et de 44 % du nombre de participants aux activités de formation ou de diffusion;
- Selon plus de 85 % des organismes utilisateurs de produits et services, le CTREQ a contribué à l'appropriation de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire.

Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP) (du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009)

- De 2006 à 2008, augmentation de 63 % de la demande de produits et services;
- Selon plus de 85 % des utilisateurs de produits et services, le CLIPP a contribué à l'appropriation de nouvelles connaissances et de nouveaux savoir-faire.

Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT) (du 1^{er} janv. 2006 au 31 déc. 2008)

- 62 demandes de financement et 37 projets de recherche retenus;
- L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec se situe à 2,0 en moyenne;
- 32 emplois créés pendant trois ans et impact économique des activités de PROMPT estimé à 20,8 M\$.

Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) (du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009)

- 74 projets de recherche retenus, dont 20 complétés, 17 en cours de réalisation et 37 en démarrage;
- L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec se situe à 3,1;
- 128 emplois créés pendant trois ans et impact économique des activités du CRIAQ estimé à 30,2 M\$.

Programme de soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie (PSPCSRST) (du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2009)

- 20 à 23 organismes soutenus dans leur fonctionnement (par année). 85 projets autorisés et soutenus (3 ans);
- L'effet de levier du soutien au fonctionnement se situe à 3,06 en 2007-2008.

Programme de soutien à la valorisation et au transfert (PSVT) (du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2009)

- 4 266 projets de valorisation et de transfert réalisés par les 47 organismes soutenus;
- 44 projets d'innovation sociale, de valorisation et de transfert mis en œuvre par les organisations soutenues;
- 24 projets de recherche institutionnelle réalisés;
- 115 projets de recherche menés par les consortiums de recherche industrielle.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État



35



2. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2009-2010

Comme c'est le cas chaque année, dans le cadre des travaux du budget de dépenses du gouvernement, le Ministère a produit son Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010 présenté dans le volume III du Budget de dépenses 2009-2010.

Cette planification annuelle contient les principales actions, ayant un enjeu budgétaire important, que le Ministère comptait réaliser pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques.

Pour chacune de ces actions envisagées pour 2009-2010, les tableaux ci-dessous font référence à des sections du rapport annuel traitant de résultats qui s'y rapportent.

Orientation 1 : Permettre au Québec de relever le défi de la conjoncture économique

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Effectuer le suivi de mesures de relance économique sous la responsabilité du Ministère.	- Objectif 1 (leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de mesures de relance économique, p. 11).
Assurer, avec un groupe de décideurs, une veille sur la conjoncture économique du Québec et la situation des entreprises.	

Orientation 2 : Orienter le développement économique et scientifique

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Élaborer ou participer à l'élaboration de politiques, stratégies, plans d'action, réglementations ou mesures d'envergure gouvernementale.	- Objectif 2 (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 12).
Travailler avec les partenaires ou œuvrer auprès de groupes, autant publics que privés, de façon à favoriser la création d'un environnement propice à la prospérité du Québec.	- Objectif 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13).

Orientation 3 : Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, visant notamment à renforcer l'excellence de la recherche publique, à mieux appuyer la recherche industrielle et l'innovation en entreprise, à compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert et à favoriser une plus grande compréhension face à la science.	- Objectif 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, initiatives internationales de recherche, p. 13);
	- Objectif 4 (infrastructures de recherche, p. 14);
	- Objectif 5 (recherche industrielle, p. 15);

**Orientation 3: Maintenir le système de R-D dans le peloton de tête international (suite...)**

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
	- Objectif 6 (compréhension face à la science et à la technologie et relève dans ces domaines, p. 16); - Objectif 7 (valorisation et transfert des résultats de la recherche, p. 17); - Objectif 8 (maturation et amorçage de la chaîne d'innovation, p. 18); - Objectif 9 (centres collégiaux de transfert de technologie, p. 19); - Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); - Objectif 13 (projets d'investissement, Programme d'attraction et de rétention des investissements en recherche, p. 23); - Objectif 16 (personnel hautement qualifié dans les entreprises, emploi en recherche et en innovation ainsi que bourses en milieu de pratique, p. 26).
Accélérer les efforts au soutien des projets d'infrastructures du savoir afin de contrer le ralentissement économique et de préparer la relance.	- Objectif 4 (infrastructures de recherche, p. 14).

Orientation 4: Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Mettre en œuvre des stratégies telles que le Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, la Stratégie de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, la Stratégie pour le développement de toutes les régions et une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles.	Les résultats liés à la mise en œuvre de chacune des stratégies sont présentés sous des objectifs qui diffèrent selon la stratégie. Les objectifs mentionnés ci-après peuvent contenir des résultats pour l'une ou l'autre des stratégies du Ministère : - Objectif 2 (rôle-clé dans le développement économique et scientifique, p. 12); - Objectif 3 (collaboration et maillage au sein des milieux économiques et scientifiques, p. 13); - Objectif 5 (recherche industrielle, p. 15); - Objectif 9 (centres collégiaux de transfert de technologie, p. 19); - Objectif 10 (mesures d'appui à la productivité, p. 20); - Objectif 11 (meilleures pratiques d'affaires, p. 21); - Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); - Objectif 13 (projets d'investissement, p. 23); - Objectif 14 (capital de risque, p. 24); - Objectif 16 (emploi en recherche et en innovation, p. 26); - Objectif 19 (ouverture des marchés et promotion des domaines québécois d'excellence, p. 29); - Objectif 21 (développement international des entreprises, p. 31); - Objectif 22 (créneaux d'excellence, p. 32); - Objectif 23 (territoires faisant face à une situation de crise, p. 33); - Objectif 24 (relance ou expansion des secteurs faisant face à des défis, p. 34); - Action 2 (sensibilisation des clientèles et des partenaires, p. 44); - Action 5 (pratiques de production responsable dans les entreprises, p. 47); - Action 6 (Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, p. 48).

Orientation 4: Soutenir la compétitivité des entreprises face au défi de la mondialisation (suite...)

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Soutenir les entreprises dans les étapes menant à la concrétisation de leurs investissements.	- Objectif 12 (développement de produits, leur commercialisation et l'intégration du design, p. 22); - Objectif 13 (projets d'investissement, p. 23).
Inciter les sociétés de capital de risque à investir davantage dans les firmes québécoises et à accroître leur participation dans des fonds de capital de risque au Québec.	- Objectif 14 (capital de risque, p. 24).
Compléter le réseau des fonds d'entrepreneuriat féminin.	- Objectif 17 (entrepreneuriat au sein de clientèles spécifiques, p. 27).
Assurer la réalisation des plans d'action découlant de la signature des ententes de mise en œuvre conclues pour développer les créniaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD).	- Objectif 22 (créniaux d'excellence, p. 32).
Concourir à l'ouverture des marchés et à la promotion des domaines québécois d'excellence.	- Objectif 19 (ouverture des marchés et promotion des domaines québécois d'excellence, p. 29).
Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec.	- Objectif 20 (accompagnement des entreprises dans leurs démarches, p. 30); - Objectif 21 (développement international des entreprises, p. 31).

Orientation 5: Optimiser l'utilisation des ressources

Actions envisagées	Sections du rapport annuel où des résultats sont présentés
Poursuivre le déploiement des pratiques de gestion documentaire au sein du Ministère.	- Objectif 25 (pratiques, outils et services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services, p. 35).
Évaluer les programmes et les services du Ministère prévus au Plan triennal d'évaluation 2007-2010.	- Objectif 27 (évaluation des programmes et des services, p. 37).
Mettre en œuvre les programmes de relève du personnel misant principalement sur l'attraction, la motivation et la rétention du personnel.	- Objectif 26 (gestion proactive et intégrée des ressources humaines, p. 36).

3. LES RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes démontre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles.

Nos engagements

- Des services accessibles
- Un personnel courtois, professionnel et respectueux
- Un traitement rigoureux des demandes
- Une amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle

Pour en savoir davantage, un **tableau synoptique de la Déclaration de services** est présenté à l'annexe 3, dans la pochette à la fin du document.

Des actions pour améliorer la qualité des services

En 2009-2010, un plan d'action ministériel a été réalisé afin d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration de services davantage axée sur la qualité des services. Des actions ont ainsi été réalisées en lien avec certains de ses engagements. À titre d'exemples :

- des opérations ont été menées afin de s'assurer que les outils à la disposition du personnel pour informer la clientèle soient adéquats, notamment l'intranet et le répertoire du personnel;
- la description des programmes a fait l'objet d'une attention particulière conformément à la préoccupation que soit maintenu à jour le contenu du site Internet;
- une prestation électronique de services est en développement pour permettre à la clientèle du secteur des permis de remboursement d'effectuer des demandes et des transactions en ligne;
- la démarche virage clientèle amorcée en 2008-2009 et poursuivie en 2009-2010 a permis de cibler les besoins prioritaires des clientèles et facilitera l'adaptation du site Internet en fonction des attentes des clientèles.

Une utilisation optimale de l'information sur la satisfaction de la clientèle

Une proposition d'inclure des données mesurant la satisfaction de la clientèle dans les futures évaluations de programmes est présentement en cours d'analyse. Cette nouvelle façon de faire permettrait de réduire les dépenses



occasionnées par la réalisation d'enquêtes traitant spécifiquement de la satisfaction de la clientèle, d'éviter de sonder plus d'une fois les mêmes clients et de dégager des pistes d'amélioration concrètes et ciblées pour améliorer la prestation de services.

Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Nous nous engageons à :

- vous faire parvenir un accusé de réception dans la même journée pour les plaintes écrites;
- donner suite à chaque plainte dans les meilleurs délais ou à vous informer des motifs qui pourraient justifier un délai de traitement.

Au cours de l'année, le bureau des plaintes a reçu quatre plaintes, dont deux qui ont été jugées irrecevables. En effet, l'une de ces plaintes irrecevables concernait les services d'un organisme ne relevant pas du Ministère, alors que la seconde concernait un client qui n'avait pas, au préalable, communiqué avec l'unité administrative en mesure de lui répondre. Quant aux deux plaintes relatives à la qualité des services offerts par le Ministère qui ont été jugées recevables, l'une a été jugée non fondée à l'issue du processus de traitement de la plainte et l'autre demeurait en traitement à la fin de l'année 2009-2010.



4. LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2011

Les résultats liés à la deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable 2008-2011 (PADD) sont présentés par action.

Ces actions contribuent à la mise en œuvre progressive de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Comme l'illustre la figure 2 ci-dessous, les 12 actions du PADD contribuent à 5 des 9 orientations de la stratégie. En outre, les 12 actions sont alignées sur 8 des 29 objectifs de la stratégie. Les explications relatives aux objectifs gouvernementaux non visés par le PADD du Ministère sont fournies à l'intérieur du PADD lui-même.

Un plan d'action rattaché à la planification stratégique

Les résultats pour les actions 8, 11 et 12 sont présentés dans la section des résultats pour le Plan stratégique 2009-2011 aux pages indiquées ci-contre.



Actions	Pages
8. Travailler de concert avec les partenaires aux enjeux relatifs à la main-d'œuvre et à la relève dans les entreprises (également l'objectif 15 du plan stratégique)	25
11. Soutenir le développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles spécifiques (également l'objectif 17 du plan stratégique)	27
12. Appuyer la création de nouvelles coopératives et de nouveaux emplois coopératifs (également l'objectif 18 du plan stratégique)	28

Un tableau synoptique du Plan d'action de développement durable est présenté à l'annexe 4, dans la pochette à la fin du document.

Figure 2 – Contribution du Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère aux orientations gouvernementales

ENJEUX GOUVERNEMENTAUX				
Développer la connaissance – Promouvoir l'action responsable – Favoriser l'engagement				
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES				
1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover	3- Produire et consommer de façon responsable	5- Répondre aux changements démographiques	6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	9- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques
3 actions	4 actions	2 actions	1 action	2 actions

**Orientation gouvernementale**

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

**Objectif gouvernemental**

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

**Objectif ministériel**

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

Action**1****SENSIBILISER ET INFORMER LE PERSONNEL DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE****Indicateur et résultats**

Pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation au développement durable (cible de 80 %) :

2009-2010	2008-2009
43	17

Gestes et suivis

Développement d'outils de sensibilisation	Réalisé
Présentations auprès du personnel	En cours
Diffusion de nouvelles dans l'intranet ministériel	En continu

- En 2009-2010, l'intensification des activités de sensibilisation au Ministère a porté fruit. Parmi les initiatives nouvellement réalisées, notons :
 - l'intégration de conférences sur le développement durable dans le cadre des journées d'accueil du nouveau personnel;
 - l'élaboration d'un plan de nouvelles dans l'intranet, lesquelles visent autant à informer et à promouvoir l'action responsable qu'à favoriser l'engagement. À titre d'exemple, chaque employé du Ministère a été invité, pour la première fois, à participer au Défi Climat 2009. Ainsi, près de 12 % des employés se sont engagés à changer leurs habitudes pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Ces initiatives s'ajoutent à celles déjà en place pour sensibiliser le personnel :
 - la mise en place d'une section de l'intranet qui traite spécifiquement du développement durable au gouvernement et au Ministère, de lectures pertinentes et des gestes à poser pour faire sa part;
 - la tenue de présentations de sensibilisation auprès du personnel et des gestionnaires;
 - le développement de matériel adapté aux directions générales pour les présentations de sensibilisation.

- Au 31 mars 2010, le pourcentage du personnel joint par les activités de sensibilisation a augmenté de 26 %¹³. C'est dans cette perspective que le Ministère devra poursuivre ses efforts en matière de sensibilisation du personnel pour atteindre sa cible de 80 %.
- Par ailleurs, notons que le MDEIE contribue à plusieurs initiatives gouvernementales concernant la sensibilisation du personnel de la fonction publique québécoise. Il a participé à des sessions de formation organisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, portant sur le financement responsable, l'élaboration d'un cadre de gestion environnementale, l'approvisionnement responsable et la reddition de comptes. Enfin, le MDEIE a agi à titre de conférencier pour deux formations interministérielles portant respectivement sur la sensibilisation du personnel au développement durable et sur la prise en compte des principes de développement durable.

Sources : Toutes les directions générales

13- Le nombre de personnes ayant participé à une activité de sensibilisation ou à un atelier et faisant encore partie de l'effectif total au 31 mars 2010 se chiffre à 347. L'effectif total s'établit quant à lui à 802 personnes. L'effectif total utilisé pour les fins du calcul est composé du personnel régulier et occasionnel et exclut les stagiaires, les étudiants, les employés en congé sans solde, en congé de maternité, en prêt de service externe ou en préretraite.

Orientation gouvernementale

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover

**Objectif gouvernemental**

1- Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

**Objectif ministériel**

1- Promouvoir le développement durable au sein du Ministère et auprès de ses clientèles et de ses partenaires

Action 2

SENSIBILISER ET INFORMER LES CLIENTÈLES ET LES PARTÈNAIRES DU MINISTÈRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Indicateurs et résultats

- Nombre d'initiatives contribuant à sensibiliser les clientèles sur les pratiques et technologies qui concourent au développement durable :
- Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints par une session de formation sur les MPA :

2009-2010	2008-2009
3	3
823	1 037

Gestes et suivis

Élaboration d'une stratégie de sensibilisation des clientèles	En cours
Rédaction de fiches sur des entreprises modèles ayant adopté une démarche de développement durable	En continu
Réalisation d'un sondage sur le développement durable auprès de plus de 4 200 entreprises	Réalisé

- Les trois initiatives qui suivent ont été réalisées afin d'aider les entreprises à se familiariser avec des pratiques, des technologies et des concepts liés à une démarche de développement durable :

	Nombre de dirigeants et de travailleurs stratégiques joints	Nombre d'entreprises jointes
Diffusion de 8 sessions de formation MPA « Amorcer une démarche de développement durable en entreprise »	45	35**
Diffusion de 68 sessions de formation MPA s'inscrivant dans une démarche de développement durable*	778	249
Diffusion de quatre séminaires de formation sur l'écoconception par l'Institut de développement de produits (IDP)	S. O.	47

* Les sessions qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable sont les suivantes : Défi Innovation; Relève entrepreneuriale : Réussir son transfert de direction!; Production à valeur ajoutée; Amélioration continue : une stratégie d'entreprise; Kaizen; Toyoya Way; Meilleures pratiques en développement de produit; Méthode d'organisation 5S; Conformité des produits et accès aux marchés; Leadership et mobilisation des personnes et Gestion proactive de la main-d'œuvre.

** Le résultat est partiel; une amélioration des mécanismes de compilation de l'information est en cours.

- En plus des formations offertes, notons qu'un guide des meilleures pratiques en développement durable a été réalisé par le Ministère : il servira d'outil pour les conseillers qui interviennent sur le terrain auprès des entreprises.
- Un sondage, auquel plus de 4 200 entreprises ont répondu au 31 mars 2010, a été effectué dans le but d'évaluer la prise en compte d'une vingtaine d'enjeux pouvant contribuer à leur engagement dans une démarche de développement durable. Les résultats de ce sondage ne sont pas encore connus puisqu'ils seront compilés en 2010.
- Dans le cadre des travaux interministériels de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises privées (voir Action 10) et des travaux du Comité de développement durable du Ministère, notons qu'une stratégie de sensibilisation des entreprises et des clientèles est en cours d'élaboration.

Source : Direction générale des politiques et des société d'État

Orientation gouvernementale

1- Informer, sensibiliser, éduquer, innover



Objectif gouvernemental

3- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec



Objectif ministériel

2- Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec



43

Rapport annuel de gestion | 2009-2010

Action 3

SOUTENIR LA R-D RELATIVE À DES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LEUR APPROPRIATION PAR LES ORGANISMES ET LES ENTREPRISES

Indicateurs et résultats

Nombre de projets de R-D soutenus :

Nombre de projets de transferts de résultats de recherche et de pratiques vers les organismes et les entreprises :

2009-2010

1

1

Gestes et suivis

Suivi du projet BNQ 21000

En cours

Suivi du projet SYNAPSE

En cours

- Par cette action, le Ministère s'engage à financer des projets structurants de développement et de transfert des connaissances pouvant susciter l'adoption d'une démarche de développement durable par des organismes et des entreprises. Ainsi, ces projets doivent avoir pour finalité de mobiliser les organismes et les entreprises afin qu'ils amorcent une démarche globale de développement durable dans l'ensemble de leurs activités, et ce, au moyen d'outils, de pratiques, de nouveaux modèles d'affaires, etc.
- En 2009-2010, le Ministère a autorisé une aide financière de 0,9 million de dollars sur trois ans pour le projet BNQ 21000, une initiative visant à développer un guide et un savoir-faire en matière d'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise. Pour ce faire, le projet implique la mise sur pied de quatre réseaux, d'environ 12 entreprises, qui s'engageront dans un processus d'amélioration continue sur les plans social, environnemental, économique et de gouvernance.

- De plus, le Ministère a investi 0,2 million de dollars pour la réalisation du projet SYNAPSE, qui a pour but d'expérimenter une démarche d'innovation ouverte pour catalyser et dynamiser la diffusion de connaissances dans le domaine de l'application des pratiques de développement durable. C'est donc au moyen d'outils technologiques du Web 2.0 et d'une plateforme Internet évolutive et dynamique que les chercheurs et les professionnels en développement durable pourront échanger plus facilement leurs connaissances et leurs expériences dans le domaine.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Recherche, Innovation, Science et Société

Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable

**Objectif gouvernemental**

6- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

**Objectif ministériel**

3- Favoriser la mise en place au Ministère de pratiques davantage respectueuses de l'environnement

Action**4**

METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE

Indicateur et résultats

Nombre de pratiques et d'activités mises en œuvre :

2009-2010	2008-2009
22	5

Gestes et suivis

Élaboration d'un cadre et d'un plan de gestion environnementale	Réalisé
Projet « Navettage durable »	Amorcé
Tenue d'événements écoresponsables	En continu
Renouvellement des installations de visio et de web conférence	Réalisé
Configuration par défaut du recto-verso sur les imprimantes	Réalisé
Achats écoresponsables	En continu

- Le Ministère a réalisé son cadre de gestion environnementale qui indique les principaux axes d'intervention sur lesquels il doit travailler pour diminuer ses impacts environnementaux. Ce cadre est accompagné d'un plan de gestion environnementale indiquant les initiatives concrètes requises pour répondre aux objectifs ministériels en termes de réduction de la consommation d'énergie, d'eau, de papier, de carburant, etc.
- C'est dans cette perspective que le Ministère poursuit ses efforts afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Parmi les gestes concrets réalisés en 2009-2010, notons :
 - les travaux préparatoires à l'élaboration d'un plan de navettage durable dont la mise en œuvre inclura un sondage sur les habitudes de transport du personnel;
 - la tenue d'événements écoresponsables;
 - le renouvellement et l'installation de nouveaux équipements de visio et de web conférence. Le Ministère a notamment réalisé un projet pilote de mission virtuelle avec le Brésil.

- Des gestes ont également été posés afin d'encourager la récupération multimatières ainsi que la réduction des déchets et de la consommation de papier. Ainsi, 150 bacs bleus ont été distribués dans les bureaux des professionnels et l'impression recto-verso a été automatisée sur la majorité des équipements. De plus, l'ensemble des ordinateurs sont récupérés par le Centre de services partagés du Québec alors que les écrans sont distribués à l'organisme Ordinateurs pour les écoles du Québec.
- Quant à l'approvisionnement responsable, la totalité du papier fin acheté par le Ministère est recyclé à 100 % et contient au moins 30 % de fibres postconsommation. Pour ce qui est du matériel informatique, les contrats d'acquisition pour les portables et les postes multifonctions répondent également aux critères EPEAT® et les cartouches d'encre sont toutes recyclables.
- Enfin, quoique le Ministère ne soit pas propriétaire des immeubles qu'il occupe, des travaux sont en cours afin que soient mis en place des accès aux édifices et aux services sanitaires pour les personnes handicapées.

Sources : Directions générales Politiques et sociétés d'État; Services à la gestion

Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable



Objectif gouvernemental

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services



Objectif ministériel

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises



45

Action 5

SOUTENIR L'ADOPTION DE PRATIQUES DE PRODUCTION RESPONSABLE DANS LES ENTREPRISES

Indicateur et résultats

Nombre d'activités de soutien à l'adoption de pratiques:

2009-2010	2008-2009
3	2

Gestes et suivis

Formation et accompagnement d'entreprises en réseau sur:

- l'écoefficacité
- l'écoconception
- le développement durable

En continu

- Le Ministère encourage les entreprises à améliorer leur performance en tirant profit des pratiques de production responsable ainsi qu'en intégrant le développement durable à leur vision stratégique de développement d'affaires. Pour ce faire, il soutient des initiatives importantes de formation, d'accompagnement et de réseautage des entreprises qui mettent en place des projets rentables ayant aussi des bénéfices sociaux et environnementaux.

Réseaux Enviroclub (Enviro-Accès et Centre québécois de développement durable)

- Financés conjointement par le Ministère et le Conseil national de recherches Canada (CNRC), les réseaux Enviroclub aident les petites et moyennes entreprises du Québec à accroître leur rentabilité et leur compétitivité par la performance environnementale. Un Enviroclub regroupe de 8 à 10 entreprises d'une même région qui bénéficient d'une formation sur la gestion environnementale et qui partagent leurs apprentissages tout au long de la réalisation de leurs projets individuels d'écoefficacité.
- Dans le cadre du Plan d'action en faveur du secteur manufacturier, le Ministère a engagé 835 000 \$, de 2008-2009 à 2011-2012, pour la réalisation d'une douzaine de réseaux Enviroclub. Les entreprises investissent chacune 4 000 \$ et obtiennent l'équivalent de 14 000 \$ en services pour la réalisation de leur projet. Depuis 2008, 25 entreprises ont participé à l'un des trois réseaux Enviroclub mis sur pied. Quatre réseaux supplémentaires sont en formation. Les économies récurrentes moyennes, par projet, sont de 51 045 \$ par année et les investissements sont récupérés en moins de 16 mois.

Réseaux d'écoconception (Institut de développement de produits)

- En 2009-2010, le Ministère a autorisé une aide financière de 350 000 \$ à l'Institut de développement de produits (IDP) pour une deuxième phase d'implantation des meilleures pratiques en écoconception. 68 entreprises ont ainsi participé aux réseaux d'apprentissage, soit trois fois plus que l'année dernière. Les résultats pour les services d'accompagnement affichent également un bilan très positif: 32 entreprises ont été jointes en 2009-2010, soit 25 de plus que l'année précédente. Par ailleurs, l'IDP a présenté 22 conférences et ateliers ayant permis de sensibiliser 1 833 personnes, dont 363 industriels au thème de l'écoconception.

Consortiums d'excellence manufacturière (Manufacturiers et Exportateurs du Québec)

- Depuis 2008-2009, les Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) bénéficient d'une aide financière de 139 445 \$ du Ministère pour la mise en place du programme « Compétitivité et développement durable » ayant pour finalité d'amener les entreprises manufacturières à avoir une vision plus stratégique du développement durable.
- Cette année, l'initiative des MEQ porte fruit. Ainsi, sept réseaux thématiques en lien avec le développement durable sont désormais mobilisés afin de favoriser la synergie entre les entreprises et d'offrir des outils concrets et pratiques pour améliorer la performance de l'ensemble de la communauté manufacturière.

Source: Direction générale des politiques et des sociétés d'État

Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable

**Objectif gouvernemental**

7- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services

**Objectif ministériel**

4- Promouvoir la production responsable dans les entreprises

Action

6

METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TECHNOLOGIES VERTES

Indicateur et résultats

Nombre d'initiatives réalisées:

2009-2010	2008-2009
6	11

Gestes et suivis

Mise en œuvre de programmes d'aide en appui au développement technologique	En continu
Offre de sessions de formation sur le marché du carbone	En continu
Soutien à l'organisation d'une activité de jumelage d'entreprises	Réalisé
Réalisation d'études d'opportunités de marché à l'étranger	Réalisé
Soutien à la mise en place de la grappe Écotech Québec	Réalisé

- La Stratégie de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes, lancée en mai 2008, conjugue le développement économique et l'atteinte d'objectifs gouvernementaux. En vue de tirer profit de ce marché mondial en expansion, le Ministère et ses partenaires agissent selon cinq axes d'intervention :
 - appuyer le développement des entreprises;
 - soutenir le développement des technologies vertes;
 - mettre à contribution le marché local;
 - favoriser l'internationalisation;
 - soutenir la mobilisation du secteur.
- Six initiatives importantes ont été réalisées en lien avec la stratégie, soit les suivantes :
 - le soutien à des projets impliquant des technologies ou des procédés innovateurs permettant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'aide du programme Technoclimat. Mentionnons que l'appui aux projets se fait dans le cadre d'une cogestion avec l'Agence de l'efficacité énergétique, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ainsi que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

- l'appui financier de 2 millions de dollars, dans le cadre du Programme de démonstration des technologies vertes (PDTV), à trois projets dont la valeur totale se chiffre à 13,6 millions de dollars;
- six sessions de formation sur le marché du carbone ont été données à 112 dirigeants et travailleurs stratégiques qui ont pu se familiariser avec cet outil facilitant la réduction des émissions de GES. Onze conférences ont aussi été données sur ce sujet à environ 415 personnes;
- l'appui à la réalisation du Salon des technologies environnementales du Québec (STEQ), un rendez-vous incontournable pour le développement de réseaux d'affaires et de partenariat;
- le soutien technique et financier à la réalisation de quatre études d'occasions de marché à l'étranger (France, Pays de l'Est, Chine et États-Unis) pour les entreprises québécoises;
- le soutien à la nouvelle grappe des technologies propres Écotech Québec visant notamment à renforcer la structure industrielle, à augmenter la taille des PME, à aider à la mise en marché plus rapide des technologies vertes et à accroître leurs exportations.

Sources : Directions générales Secteurs stratégiques et projets économiques; Affaires économiques internationales

Orientation gouvernementale

3- Produire et consommer de façon responsable



Objectif gouvernemental

9- Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières



Objectif ministériel

5- Appliquer le développement durable aux politiques et programmes du Ministère

Action 7

INTÉGRER LA PRÉOCCUPATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DU MINISTÈRE

Indicateur et résultats

Nombre d'initiatives réalisées :

2009-2010

1

Gestes et suivis

Projet pilote de financement responsable

En cours

Projet pilote de prise en compte des principes de développement durable dans l'élaboration de politiques

En cours

Ateliers de réflexion sur l'intégration de la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes en recherche et innovation

Réalisé

- Le Ministère est conscient que ses politiques et ses programmes d'aide financière peuvent influencer l'adoption d'une démarche de développement durable par les promoteurs et les partenaires. Les décisions du Ministère doivent encourager, chez ses clientèles, l'appropriation d'un processus d'amélioration continue sur les plans social, environnemental et économique.
- C'est pourquoi le Ministère a amorcé des démarches visant la prise en compte des principes de développement durable dans ses politiques et programmes. Plus précisément, les trois gestes suivants ont été entrepris ou réalisés en 2009-2010 :
 - amorçage d'un projet pilote sur le financement responsable afin que les principes de développement durable soient pris en compte dans la gestion des programmes d'aide financière;

- mise sur pied d'un groupe de travail sur la prise en compte des enjeux et des principes de développement durable dans le processus d'élaboration de politiques et de stratégies. Parmi les livrables attendus, notons l'élaboration d'un guide pour les conseillers du Ministère responsables d'élaborer des politiques;
- tenue de six ateliers de réflexion sur l'intégration de la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes en recherche et innovation. Ces ateliers ont joint près de 50 employés du Ministère et ont contribué à définir des orientations ministérielles en matière d'intégration de la préoccupation du développement durable dans les programmes d'aide financière.

Sources : Toutes les directions générales



47

Orientation gouvernementale

5- Répondre aux changements démographiques

**Objectif gouvernemental**

16- Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables

**Objectif ministériel**

6- Favoriser le développement du capital humain

Action

9

TRAVAILLER AUX ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES RELATIFS À LA MAIN-D'ŒUVRE ET À LA RELÈVE DANS LE MINISTÈRE

Indicateur et résultats

Nombre d'initiatives réalisées :

2009-2010

2008-2009

7

10

Gestes et suivis

Soutien au transfert d'expertise

En continu

Assurer la présence d'une relève compétente et diversifiée

En continu

- Dans le contexte de la réduction de la taille de l'État et du vieillissement de la population, le maintien ou le développement de l'expertise professionnelle est un des défis importants que doit relever le Ministère.
- Pour y arriver, il mise sur le transfert des connaissances et du savoir-faire ainsi que sur la dotation et l'attraction d'une main-d'œuvre compétente et diversifiée. À cet effet, les initiatives réalisées en 2009-2010 sont :

Transfert des connaissances et du savoir-faire

- Application de stratégies de transfert d'expertise.

Dotation et attraction d'une main-d'œuvre compétente et diversifiée

- Tenue d'un concours de cadre de niveau 3 afin de répondre aux besoins de relève de gestion;
- Tenue d'un concours de recrutement d'agents de développement industriel afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'organisation dans différents domaines d'intervention;
- Création d'un espace sécurisé dans le site Internet permettant l'inscription en ligne des candidats lors d'un concours;

- Création d'une section Carrières dans le site Internet;
- Présence aux journées carrières dans les principales universités du Québec;
- Appropriation des objectifs en matière d'embauche de groupes cibles par chacune des directions générales afin d'intensifier et de mieux répartir les efforts de recrutement;
- Outre les efforts mentionnés en matière de main-d'œuvre et de relève, c'est avec la préoccupation d'en assurer la pérennité que les démarches du Ministère visent également la rétention de son personnel. Ce dernier sujet de même que le développement des compétences, la santé des personnes au travail et la reconnaissance, tous des éléments incontournables du développement durable et de la gestion proactive et intégrée des ressources humaines du Ministère, sont traités dans les résultats de l'objectif 26 du plan stratégique à la page 36.

Source : Direction générale des services à la gestion

Orientation gouvernementale

6- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée



Objectif gouvernemental

18- Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux



Objectif ministériel

7- Soutenir le développement économique local et régional



49

Rapport annuel de gestion | 2009-2010

Action
10

METTRE EN ŒUVRE LES
DISPOSITIONS DU PLAN
D'ACCOMPAGNEMENT-CONSEIL
DES ENTREPRISES
DU SECTEUR PRIVÉ¹⁴

Indicateur et résultats

Nombre de dispositions mises en œuvre :

2009-2010

4

2008-2009

Le plan
d'action a été
approuvé en
mars 2009.

Gestes et suivis

Collecte préliminaire d'information sur les démarches de développement durable par les entreprises privées

En cours

Élaboration d'une stratégie gouvernementale de sensibilisation des entreprises

En cours

Réalisation des projets pilotes d'accompagnement-conseil

En cours

Élaboration d'un répertoire des outils gouvernementaux en appui aux démarches de développement durable en entreprise

En cours

- La Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) a tenu quatre réunions en 2009-2010. Les responsables des quatre tables d'accompagnement-conseil (entreprises, municipalités, réseau de la santé, réseau de l'éducation) ont tenu deux réunions de concertation en 2009-2010.
- Dans un esprit de concertation interministérielle, le MDEIE, coresponsable de la TACEP, a informé les autres tables sur les travaux de la TACEP.
- Les initiatives auxquelles les membres de la TACEP ont contribué concernent :
 - la réalisation d'un sondage auprès de plus de 4 200 entreprises (au 31 mars 2010) sur la prise en compte d'une vingtaine d'enjeux pouvant contribuer à leur engagement dans une démarche de développement durable. Les résultats ne sont pas encore connus puisqu'ils seront compilés en 2010;

- l'amorce de l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation en vue de déterminer les moyens les plus adéquats pour sensibiliser les entreprises à adopter une démarche de développement durable;
- la réalisation des projets pilotes d'accompagnement-conseil TRANSAQ et BNQ 21000. Ces projets permettent l'acquisition d'un savoir-faire pour intégrer une démarche de développement durable en entreprise;
- l'élaboration d'un répertoire des outils gouvernementaux en appui aux démarches de développement durable en entreprise. Ces outils comprennent notamment une présentation de sensibilisation des entrepreneurs et un guide sur les meilleures pratiques d'affaires en développement durable.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

¹⁴- Le libellé de cette action a été ajusté : le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé remplace le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial. En effet, ce dernier plan d'action gouvernemental a été divisé en quatre plans d'action visant les secteurs suivants : entreprises, municipalités, réseau de la santé et réseau de l'éducation. Ainsi, la présente action ne traite que du secteur des entreprises.

Partie

L'UTILISATION
DES
RESSOURCES

1. Les ressources humaines
2. Les ressources financières
3. Les ressources informationnelles
4. L'information diffusée dans Internet
5. Les ressources matérielles



1. LES RESSOURCES HUMAINES

De nouveau cette année, le Ministère est parvenu à livrer les compressions à la suite de départs à la retraite et, par le fait même, il participe directement à la réduction de la taille de la fonction publique. En 2009, le taux de remplacement autorisé pour le Ministère est de 50 % des départs à la retraite. Cela se traduit par une réduction de 30 équivalents temps complet (ETC) au cours de l'exercice. Dans les trois dernières années, le Ministère a absorbé des diminutions de son effectif de 2,7 % en 2007-2008, de 2,6 % en 2008-2009 et de 3,5 % en 2009-2010.

Pour favoriser la santé des personnes, le Ministère a poursuivi ses efforts en mettant en œuvre son plan d'action ministériel. C'est dans ce contexte que plusieurs activités ont été proposées, comme l'aide aux employés, la prévention et le traitement des situations de harcèlement psychologique, la sensibilisation des gestionnaires à la reconnaissance de même que le Portail santé du MDEIE auquel 398 employés se sont inscrits.

Une politique ministérielle de développement des compétences est en place depuis 2006. Cette politique donne la priorité aux actions ayant pour but de maintenir à jour et de développer les ressources humaines du Ministère. Un comité ministériel de formation est responsable de coordonner et d'assurer une meilleure intégration des efforts en développement des compétences. En 2009-2010, le Plan de formation ministériel 2009-2011 a été consolidé à partir des besoins de formation issus des différents plans d'action des directions générales du Ministère. Il présente la planification et l'organisation des actions de formation et de développement ainsi que des moyens nécessaires pour combler ses besoins.

Plusieurs programmes et services sont en place afin d'assurer le développement de l'expertise professionnelle, notamment : un programme de mentorat, un programme de développement des habiletés de gestion et un programme de remboursement des frais de scolarité. De plus, un projet pilote de transfert d'expertise, débuté en 2008-2009, s'est concrétisé dans une direction générale en 2009-2010.

En mai 2009, le Ministère est devenu le premier ministère à se voir remettre un certificat de qualité des initiatives de formation par la Commission des partenaires du marché du travail.

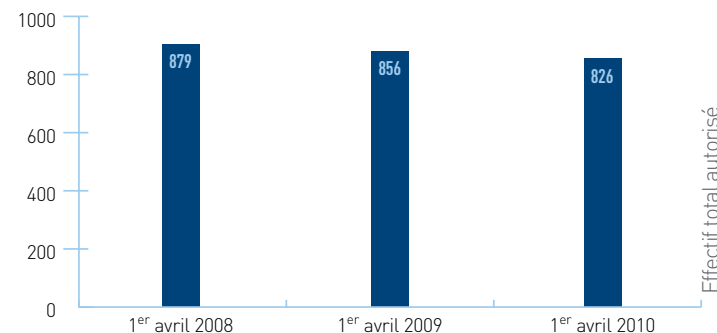
L'évolution de l'effectif du Ministère

L'effectif autorisé dans le Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes), en date du 1^{er} avril 2009, se chiffrait à 856 ETC totaux. L'effectif final au 1^{er} avril 2010 se situe à 826 ETC totaux. Cela s'explique par :

- l'ajustement du Secrétariat du Conseil du trésor lié aux compressions de retraites en 2008-2009 (-2 ETC);
- la baisse de 28 ETC réguliers en raison des départs à la retraite et du taux de remplacement d'un ETC sur deux fixé par le Conseil du trésor (-28 ETC).

Le graphique 1 illustre l'évolution de l'effectif total autorisé au 1^{er} avril des années 2008 à 2010.

Graphique 1 – Évolution de l'effectif total autorisé au 1^{er} avril de chaque année



La répartition de l'effectif par grandes activités

Le tableau 1 ci-contre illustre l'évolution de l'effectif total autorisé et de la consommation réelle du Ministère pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010.

L'écart entre les effectifs totaux autorisés et la consommation réelle s'explique principalement par la vacance de postes devenus de plus en plus difficiles à combler avec la concurrence sur le marché du travail. Le Ministère doit innover et faire preuve de créativité pour attirer et retenir la main-d'œuvre. En outre, le gel d'embauche survenu du 1^{er} décembre 2009 au 31 mars 2010 et la recherche de profils très spécialisés entraînant des difficultés de recrutement ont également contribué à l'écart entre l'effectif total autorisé et la consommation réelle.

Tableau 1 – Évolution de l'effectif en ETC par direction générale au 31 mars de chaque année

Directions générales	2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle	ETC total autorisé	Consommation réelle
Bureau du sous-ministre	59	58,4	54	41,5	25	21,4
Communications et services à la clientèle	28	33,1	28	32,5	32	35,8
Services à la gestion	120	128,1	117	122,1	113	116,3
Politiques et sociétés d'État	104	84,8	95	98,7	125	116,4
Industrie et Commerce	132,5	116,5	128	120,2	118	120,5
Affaires économiques internationales	83	84,1	88	84,6	82	75,7
Affaires économiques régionales	231	205,0	226	217,0	225	218,5
Recherche, Innovation, Science et société	126,5	102,8	124	99,5	117	102,2
Sous-total	884	812,8	860	816,1	837	806,8
Conseil de la science et de la technologie	19	20,8	19	20,4	19	18,0
TOTAL	903	833,6	879	836,5	856	824,8

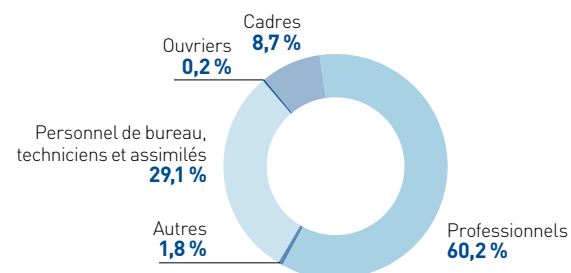
Les prévisions pour les départs à la retraite

En ce qui concerne l'année 2010-2011, les prévisions au Ministère sont de 50 départs¹⁵ à la retraite. Ce nombre représente une diminution de 6,5 %¹⁶ de l'effectif au cours de l'année. En 2011-2012 et en 2012-2013, le nombre de départs à la retraite prévus est respectivement de 48 et de 45.

La répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

La figure 3 présente, par catégorie d'emploi au 31 mars 2010, la répartition de l'effectif en place¹⁷ au Ministère. À cette date, ce dernier employait 903 personnes. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

Figure 3 – Répartition de l'effectif en place au 31 mars 2010



¹⁵- Prévisions du Secrétariat du Conseil du trésor basées sur des données du 1^{er} avril 2009. | ¹⁶- Le nombre d'employés réguliers au 1^{er} avril 2010 est de 775; 50/775 = 6,5 %.

¹⁷- L'effectif en place peut différer de l'effectif total autorisé, lequel figure dans le Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes), déposé à l'Assemblée nationale. L'effectif à l'emploi comprend les personnes qui travaillent au Ministère. Quant à l'effectif total autorisé, il représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le Secrétariat du Conseil du trésor. Ces postes sont comptabilisés en ETC, donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 heures par semaine.

La planification des ressources humaines et la gestion par compétence

Le Ministère a continué de mettre en œuvre des stratégies découlant de la démarche de planification des ressources humaines amorcée en 2005 pour s'assurer de disposer en tout temps de l'effectif requis en quantité et en qualité. Parmi ces stratégies, notons les suivantes :

- la création d'une liste de candidatures pour des postes d'encadrement;
- la publication d'une réserve de conseillers en développement économique;
- la réalisation d'interventions ciblées de développement d'habiletés de gestion auprès des jeunes cadres;
- la création d'une section Carrières dans le site Internet.

La formation et le développement du personnel

En 2009-2010, un montant de 1 185 108 \$ a été consacré aux activités de formation et de développement du personnel. Ce montant provient des formations inscrites au système de suivi des activités de développement (SADE).

Par ailleurs, pour l'année civile 2009, le Ministère a consacré 2,2 %¹⁸ de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel. Ce pourcentage est supérieur à l'objectif de 1 % fixé par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Pour 2009-2010, 3,6 jours¹⁹ sont consacrés aux activités de développement par équivalent temps complet (ETC).

Les initiatives mises en œuvre pour les personnes

À la suite du sondage sur le climat de travail mené à l'automne 2007, des plans d'action avaient été élaborés par les employés dans chacune des directions générales. En 2009-2010, un deuxième sondage a été lancé auprès des employés afin d'évaluer les effets des mesures mises en œuvre en 2008-2009.

Pour l'année 2009-2010, le taux de roulement²⁰ et le taux d'absence maladie²¹ des employés du Ministère sont respectivement de 14,7 % et de 4,0 %.

La gestion proactive et intégrée des ressources humaines au Ministère est traitée dans les résultats de l'objectif 26 du Plan stratégique 2009-2011, à la page 36.

Tableau 2 – Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

Champs d'activité	Montants alloués (\$)	Pourcentage (%)
Favoriser le développement des compétences	618 772	52,2
Formation à la tâche et transfert d'expertise	132 726	11,2
Congrès, colloques et conférences	209 532	17,7
Autres	276 514	23,3
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	157 906	13,3
Bureautique	13 024	1,1
Technologies de développement	49 320	4,2
Clientis et Discoverer	34 628	2,9
SAGIR	15 365	1,3
Autres	45 569	3,8
Soutenir les professionnels dans leurs interventions auprès des entreprises	129 250	10,9
Formations offertes par la Direction du développement des entreprises	129 250	10,9
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	124 194	10,5
Cours de français	20 019	1,7
Cours d'anglais	71 743	6,1
Autres langues	32 432	2,7
Soutenir le développement des habiletés de gestion	82 830	7,0
Programme de formation à la gestion publique	4 850	0,4
Programme de formation pour professionnel en situation de gestion	58 938	5,0
Autres	19 042	1,6
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	40 392	3,5
Accueil	3 532	0,3
Préparation à la retraite	36 860	3,2
Autres formations	31 764	2,6
TOTAL	1 185 108	100,0

18- Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, le pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2009, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant des activités de développement admissibles en vertu de la Loi (1 220 834 \$) par la masse salariale qui se chiffre à 54 955 517 \$.

19- Au total de l'année, 2 945 jours ont été consacrés au développement pour un total de 826 équivalents temps complet (ETC).

20- Ce taux inclut les mouvements suivants : retraite, démission, promotion avec concours (sortie) et mutation (sortie).

21- Ce taux correspond au nombre d'années-personnes d'absences pour raison de maladie par rapport au nombre d'années-personnes en lien d'emploi pendant la période visée.



2. LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de dépenses du Ministère

2009-2010		2008-2009
(initial)	(révisé)	(initial)
914,9 M\$	920,5 M\$	788,8 M\$ ²²

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour 2009-2010 se chiffrait à 914,9 millions de dollars comparativement à 788,8 millions de dollars pour 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 16 %. Cette augmentation, de l'ordre de 126,1 millions de dollars, est essentiellement attribuable à la mise en place du programme conjoncturel Renfort et aux besoins additionnels pour couvrir les différents mandats gouvernementaux administrés par Investissement Québec.

De plus, le budget initial a été augmenté de 5,6 millions de dollars pour passer à 920,5 millions de dollars. La révision du budget a été nécessaire pour, d'une part, combler les besoins additionnels du programme Renfort ainsi que des mesures d'aide aux organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF) et au Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC) et, d'autre part, pour se conformer au gel des crédits décrété par le Conseil du trésor.

La comparaison du budget avec les dépenses probables

Budget révisé 2009-2010	Dépenses probables ²³ 2009-2010	Écart
920,5 M\$	901,0 M\$	19,5 M\$

Pour 2009-2010, le Ministère termine l'exercice financier avec un surplus budgétaire de 19,5 millions de dollars, dont 16,5 millions de dollars sont des crédits reportables aux exercices ultérieurs. Ce surplus s'explique

principalement par un décalage entre les engagements et les déboursés liés à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (15,5 M\$) et aux Fonds locaux d'investissement (1 M\$). Le solde s'explique par la réduction de la dépense d'amortissement (1,5 M\$) et des dépenses liées aux programmes administrés par Investissement Québec (1,3 M\$). En effet, la baisse des taux d'intérêt et le contexte économique difficile auxquels font face les entreprises québécoises ont permis de réduire les coûts de ces programmes.

La comparaison des dépenses probables avec les dépenses réelles

Dépenses probables 2009-2010	Dépenses réelles 2008-2009	Écart
901,0 M\$	972,3 M\$	71,3 M\$

Par rapport à l'exercice financier 2008-2009, le Ministère a connu une baisse de ses dépenses de l'ordre de 71,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 7,3 %. La variation à la baisse des dépenses par rapport à 2008-2009 s'explique principalement par une diminution de la dépense de provision pour perte sur les interventions financières garanties du gouvernement du Québec de l'ordre de 82,0 millions de dollars par rapport à 2008-2009. En effet, en raison du contexte économique difficile, le Ministère avait eu recours, en 2008-2009, au Fonds de suppléance afin de couvrir un dépassement lié à la provision pour perte sur les interventions financières garanties par le gouvernement.

Le tableau 3 de la page suivante fournit une information détaillée, selon la structure budgétaire du Ministère, sur le budget de dépenses révisé 2009-2010, les dépenses probables 2009-2010 ainsi que les dépenses réelles 2008-2009.

²²- Ce montant diffère de celui qui est indiqué dans le Rapport annuel de gestion 2008-2009 (790,4 M\$) puisqu'une somme de 1,6 million de dollars a été transférée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'au ministère de la Santé et des Services sociaux.

²³- Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des Comptes publics du gouvernement ne seront pas terminés.

Tableau 3 – Budget et dépenses du Ministère selon sa structure budgétaire

	Budget de dépenses révisé ²⁴ 2009-2010 (000 \$)	Dépenses probables ²⁵ 2009-2010 (000 \$)	Dépenses réelles 2008-2009 (000 \$)
PROGRAMME 1			
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation			
Élément 1. Direction et services à la gestion	35 848,8	34 334,4	38 693,8
Élément 2. Développement des politiques et aide à l'entrepreneuriat	36 365,5	36 365,5	32 519,8
Élément 3. Développement des secteurs industriels	22 507,4	22 507,4	20 373,9
Élément 4. Développement des marchés	16 681,0	16 681,0	16 017,1
Éléments 5 et 10. Développement économique en région et services aux entreprises	137 259,2	136 156,7	124 158,5
Élément 6. Soutien à la science, à la recherche et à l'innovation	156 164,2	140 642,1	126 718,0
Élément 7. Investissement Québec	267 896,8	267 711,4	276 869,6
Élément 8. Fonds pour l'accroissement de l'investissement et la relance de l'emploi (FAIRE)	13 389,0	12 303,0	88 988,9
Élément 9. Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI)	33 651,7	33 585,2	60 606,9
Sous-total	719 763,6	700 286,7	784 946,5
PROGRAMME 2			
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation			
Élément 1. Fonds de recherche en santé du Québec	82 475,4	82 475,4	76 700,0
Élément 2. Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	49 833,5	49 833,5	48 832,9
Élément 3. Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	55 819,7	55 819,7	49 419,7
Élément 4. Centre de recherche industrielle du Québec	10 550,0	10 550,0	10 250,0
Élément 5. Conseil de la science et de la technologie	2 043,0	2 043,0	2 107,1
Sous-total	200 721,6	200 721,6	187 309,7
TOTAL DU MINISTÈRE	920 485,2	901 008,3	972 256,2

²⁴- Le budget de dépenses révisé 2009-2010 ci-dessus tient compte des ajustements relatifs à des recours au Fonds de suppléance, à des transferts entre ministères et à d'autres décisions gouvernementales survenues au cours de l'exercice.

²⁵- Les données de 2009-2010 ne sont pas vérifiées et elles sont sujettes à des changements tant que les Comptes publics du gouvernement n'auront pas été publiés.



Description des programmes et commentaires afférents

Programme 1 : Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation

Le programme regroupe l'ensemble des budgets et des dépenses alloués aux unités administratives du Ministère, y compris ceux d'Investissement Québec. Il a pour but de susciter et de soutenir le développement économique et régional ainsi que la recherche dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable. Plus précisément, ce programme procure le financement pour favoriser le développement et la compétitivité des entreprises, pour intensifier le développement de la recherche, le transfert et la valorisation des résultats de recherche et le renouvellement de la base entrepreneuriale et pour appuyer la diversification et la consolidation des régions de même que l'ouverture et la conquête des marchés par les entreprises québécoises. De plus, il cherche à favoriser la concertation et la mobilisation des acteurs économiques et scientifiques.

La comparaison des dépenses 2009-2010 et 2008-2009

Pour ce programme, les dépenses ont diminué de 84,7 millions de dollars par rapport à 2008-2009. Cependant, en excluant les mesures administrées par Investissement Québec, on constate plutôt une augmentation des aides financières versées de l'ordre de 28,2 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable aux stratégies et au plan d'action mentionnés ci-dessous pour un montant de 45 millions de dollars.

	Augmentation des dépenses par rapport à 2008-2009
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	24,3 M\$
Stratégie pour le développement de toutes les régions	13,5 M\$
Plan d'action en faveur du secteur manufacturier	7,2 M\$

Par contre, ces augmentations ont été partiellement atténuées par une diminution des coûts de 13,3 millions de dollars liés à la fin de certaines mesures annoncées dans le Discours sur le budget 2006-2007. Ces mesures sont le soutien aux organismes de développement de technologies stratégiques et le soutien à la maturation technologique.

Programme 2 : Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation

Le programme regroupe les budgets des organismes relevant du Ministère et dédiés aux activités liées à la recherche et à l'innovation.

Ce programme vise, particulièrement, le financement des fonds subventionnaires dont la mission est de promouvoir et d'appuyer le financement de la recherche, la formation des chercheurs et la diffusion de la connaissance. De plus, il est constitué des enveloppes affectées au Conseil de la science et de la technologie et au Centre de recherche industrielle du Québec pour soutenir, auprès des entreprises, son offre de services spécialisés en matière de recherche industrielle et d'innovation.

La comparaison des dépenses 2009-2010 et 2008-2009

Pour le programme 2, l'augmentation des dépenses de 13,4 millions de dollars par rapport à 2008-2009 s'explique, notamment, par la bonification des mesures mises en place par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (15,7 M\$) et par l'augmentation de la subvention annuelle versée au Centre de recherche industrielle du Québec (0,3 M\$). Cependant, ces ajouts sont atténués par la fin de la mesure annoncée dans le Discours sur le budget 2006-2007 concernant le programme de bourses de formation en milieu de pratique administré par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (2,5 M\$).

Les aides financières versées

La ventilation des montants versés, au cours des deux derniers exercices, dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 – Montants versés par le Ministère, en 2009-2010 et 2008-2009, selon les programmes d'aide financière

Programmes d'aide financière	Dépenses probables 2009-2010 (000 \$)	Dépenses réelles 2008-2009 (000 \$)
PROGRAMME 1		
Soutien technique et financier au développement économique, à la recherche, à l'innovation et à l'exportation		
Aide aux entreprises (1)	25 854,5	21 617,5
Mesures de soutien à la recherche - autres (2)	77 454,2	73 303,0
NovaScience (2)	4 034,0	4 530,2
Soutien à la valorisation des résultats de recherche (2)	45 599,9	37 845,4
Soutien à l'entrepreneuriat (3)	16 864,3	14 699,6
Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence et aux centres locaux de développement (1)	97 538,4	84 914,1
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	11 212,6	11 475,6
Autres aides financières (4)	5 884,5	7 114,2
PROGRAMME 2		
Organismes dédiés à la recherche et à l'innovation		
Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)	10 550,0	10 250,0
Fonds de recherche en santé du Québec (FRSQ) (2)	82 475,4	76 700,0
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT) (2)	55 819,7	49 419,7
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) (2)	49 833,5	48 832,9
TOTAL	483 121,0	440 702,2

Tableau 5 – Explications des écarts importants observés entre les dépenses d'aide financière 2009-2010 et 2008-2009

Notes	Explications
(1)	L'augmentation nette de 16,9 millions de dollars de ces types de dépenses est principalement attribuable à la bonification des mesures de la Stratégie pour le développement de toutes les régions (13,5 M\$) et du Plan de soutien au secteur forestier (2,9 M\$). Les programmes touchés par cette augmentation nette sont l'Aide aux entreprises, le Soutien à l'investissement et au développement des créneaux d'excellence et le Soutien aux centres locaux de développement.
(2)	Les dépenses enregistrées en 2009-2010 pour ces programmes et ces trois fonds de recherche sont de 315,2 millions de dollars, soit 24,6 millions de dollars de plus qu'en 2008-2009. Cette augmentation est attribuable, essentiellement, à la hausse des dépenses liées à la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (38,7 M\$) et atténuée par la fin de diverses mesures annoncées lors du Discours sur le budget 2006-2007.
(3)	La hausse des dépenses est liée à la bonification de la mesure Amorçage d'entreprises technologiques financée par la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (1,4 M\$) et à la hausse du financement des organismes régionaux visant à favoriser le développement de l'entrepreneuriat individuel et collectif au Québec (0,7 M\$).
(4)	Les dépenses à la rubrique « Autres aides financières versées » ont diminué de 1,2 million de dollars en 2009-2010. Cet écart est essentiellement lié à l'aide non récurrente versée en 2008-2009 pour le canal de Soulanges.

Implantation de la Politique de financement des services publics

Lors du Discours sur le budget 2009-2010 prononcé le 19 mars 2009, le gouvernement annonça la mise en place d'une nouvelle politique de financement des services publics. Cette politique vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services, entre autres, pour en maintenir la qualité. Une démarche a été entreprise pour établir les coûts des services faisant déjà l'objet d'une tarification.

3. LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

La majorité des projets et activités en ressources informationnelles ont d'abord visé l'entretien et l'amélioration des actifs informationnels du Ministère afin d'améliorer les services informatiques et de communication.

L'accent a également été mis sur le développement de services et de fonctionnalités à valeur ajoutée suivant les orientations gouvernementales.

À titre d'exemples :

- la contribution au déploiement du gouvernement en ligne;
- la poursuite de la mise en place de la gestion documentaire pour les volets papier et électronique;

- la mise en place d'infrastructures de communication performantes en soutien aux principes de développement durable.

Certains de ces projets et activités sont également décrits à la page 35, dans les résultats du Plan stratégique à l'objectif 25 intitulé Mettre en place des pratiques, des outils et des services permettant d'améliorer la gestion de l'information et la prestation électronique de services au Ministère.

Pour exécuter ces travaux, des dépenses de l'ordre de 3 millions de dollars ont été nécessaires. Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces dépenses.

Tableau 6 – Dépenses en ressources informationnelles

LES CONTRATS PAR TYPE DE SERVICE			
Contrats	Dépenses		Explications des écarts importants observés
	2009-2010	2008-2009	
Services professionnels en développement	673 223	1 084 409	En 2009-2010, seules les activités essentielles d'entretien et d'évolution de Clientis ont été réalisées.
Services professionnels en technologie	957 070	802 839	Des mandats d'analyse ont été réalisés afin de poser un regard critique sur certains processus relevant du Service aux utilisateurs et des technologies. Mentionnons notamment les mandats suivants : - coût de revient des activités d'exploitation de base; - niveaux de maturité des processus principalement associés au Centre de services informatiques; - capacité des deux salles de serveurs du Ministère.
Services professionnels en gestion documentaire	150 180	297 140	Le coût de l'entente pour les services de la Bibliothèque Cécile-Rouleau a diminué et les services de bases de données ont été abandonnés.
Formation et accompagnement du personnel de la Direction des ressources informationnelles (DRI)	100 697	73 615	Une mise à niveau importante a été réalisée auprès des ressources associées à l'exploitation des infrastructures technologiques.
Coûts d'entreposage au Centre de documents semi-actifs	27 465	42 783	Les coûts d'entreposage ont diminué et un crédit de 10 800 \$ provient de 2008-2009.
Services professionnels en planification et sécurité	55 788	20 787	Le projet de sensibilisation à la sécurité de l'information s'est principalement déroulé en 2009-2010; sa première étape avait eu lieu en 2008-2009. Les projets « Plan triennal en sécurité de l'information » et « Plan de relève des ressources essentielles au MDEIE » ont été amorcés.
Entretien et réparation du parc informatique	16 710	17 001	S. O.
Hébergement des sites Internet	3 600	600	L'augmentation des coûts est due à une hausse des frais d'hébergement ainsi que des coûts de désinstallation de sites inactifs.

Tableau 6 – Dépenses en ressources informationnelles (suite)

L'ÉQUIPEMENT POUR LE MINISTÈRE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION			
	Dépenses		Explications des écarts importants observés
	2009-2010	2008-2009	
Acquisition et renouvellement de logiciels, de licences et de documentation	762 106	582 367	Un contrat d'acquisition sur 5 ans, débutant en 2009-2010, a été signé afin de répondre aux nouveaux besoins relatifs à l'utilisation des progiciels Oracle.
Fournitures, pièces et composantes du parc informatique (incluant les ordinateurs de table)	248 508	244 336	S. O.
Fonctionnement* de la DRI	73 800	123 961	En 2008-2009, le renforcement du projet « Clientis » et la mise en œuvre du projet « Gestion des documents sur support papier » ont requis davantage de déplacements.
TOTAL	3 069 147	3 289 838	

* Exclut la masse salariale du personnel.

L'ÉQUIPEMENT ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE			
Lignes de télécommunication	1 321 166	1 367 090	Les coûts sont fonction de la consommation du Ministère.
Achat et location de cellulaires	11 637	14 650	La majorité des cellulaires utilisés sont récents; l'acquisition de nouveaux appareils a moins été nécessaire en 2009-2010.
Cartouches d'imprimantes	101 391	87 793	Les coûts sont fonction du taux d'utilisation des imprimantes.
Photocopieurs et appareils multifonctions	141 140	110 978	Depuis l'automne 2009, les photocopieurs, les numériseurs et les télécopieurs sont graduellement remplacés par des appareils multifonctions dont le coût de location est plus élevé. En contrepartie, des économies seront enregistrées avec la baisse des coûts d'entretien et de remplacement des appareils multifonctions.
Télécopieurs	6 548	4 969	L'arrivée des appareils multifonctions a nécessité une mise à niveau de plusieurs liens réseaux et de lignes de télécopie.
Visioconférence	95	5 972	Les nouveaux équipements installés en 2008-2009 ont permis les économies anticipées par la diminution des réparations.
TOTAL	1 581 977	1 591 452	

Tableau 6 – Dépenses en ressources informationnelles (suite)

LES PROJETS EN IMMOBILISATION			
	Dépenses		Explications des écarts importants observés
	2009-2010	2008-2009	
Développement de systèmes			
Gestion de la <i>Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés</i> (GLR)	392 248	0	Le projet a débuté en mai 2009.
Prestation électronique de services (PES)	122 413	0	Le projet a débuté en juin 2009.
Plan d'action Clientis	553 133	0	Le projet a débuté en avril 2009.
Gestion documentaire			
Gestion électronique des documents (GED)	135 525	0	Le projet de GED a débuté en juin 2009 avec la réalisation d'un projet pilote visant à valider l'applicabilité de la solution Alfresco.
TOTAL	1 203 318	0	
L'ÉQUIPEMENT EN IMMOBILISATION			
Remplacements des portables désuets	141 409	165 913	Moins d'acquisition ont été nécessaires compte tenu d'une affectation optimale et des équipements déjà disponibles.
Acquisition d'imprimantes réseau monochromes	1 985	7 219	La mise en place des appareils multifonctions, qui jouent aussi le rôle d'imprimantes, a permis de diminuer les coûts associés aux nouvelles imprimantes monochromes.
Acquisition d'imprimantes réseau couleur	0	24 034	Les nouveaux besoins en impression couleur sont comblés par les appareils multifonctions.
Serveurs	108 232	13 930	Le Ministère a pris une orientation vers la virtualisation de ses environnements serveurs. Plusieurs serveurs étant arrivés à la fin de leur vie, il a été décidé de les remplacer par des serveurs plus onéreux de grande capacité qui constituent une bonne assise pour répondre aux orientations de virtualisation. Cette stratégie vise à diminuer l'ensemble des coûts associés à la plateforme serveurs.
Projecteurs	4 491	7 375	Deux projecteurs qui n'étaient plus fonctionnels ont été remplacés et un nouveau projecteur a été acquis et installé dans une salle de conférence.
Achats divers	130 606	61 325	Un investissement important (près de 90 000 \$) a été fait pour rajeunir les équipements des 4 salles de visioconférence.
TOTAL	386 723	279 796	

Tableau 7 – Principaux projets en cours ou complétés en 2009-2010

Principaux projets	Avancement au 31 mars 2010 (%)	2009-2010 (contrats)		Ressources internes Efforts réels (j-p)	
		Budgets prévus (\$)*	Dépenses réelles (\$)	2009-2010	2008-2009
Plan d'action Clientis 2009-2011 (1)	35 %	306 600	349 019	769	
Gestion électronique des documents (GED) (2)					
Projet pilote avec la solution Alfresco	100 %	144 444	135 525	192	50 (dossier d'affaires)
Prochaines phases du projet	0 %	S. O.	S. O.	S. O.	
Gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles remboursés (GLR)	87 %	425 555	289 399	423	
Prestation électronique de services (PES) (3)					
Architecture des services communs	100 %	99 500	99 500	64	
Rédaction du dossier d'affaires	100 %	0	29 799	10	
Futurs développements PES	0 %	S. O.	S. O.	S. O.	
Gestion des documents sur support papier	62 %	S. O.	S. O.	1 600	2 000
Déploiement des appareils multifonctions	54 %	S. O.	S. O.	52,5	
Webconférence					
Mise en place au 1150, Grande-Allée Ouest à Québec, à Rouyn-Noranda et livraison d'une unité mobile à la Direction générale des affaires économiques régionales	100 %	7 982	7 982	15	
Visioconférence					
Rajeunissement de 4 salles	100 %	122 400	90 140	20	
Rajeunissement du parc informatique (3)	15 %	456 758	372 169		
Rehaussement de la téléphonie IP par la reconnaissance vocale	100 %	45 324	45 324	10	

* Les budgets prévus sont calculés en fonction de la capitalisation des salaires.

Tableau 8 – Explications des principaux écarts entre les budgets prévus et les dépenses réelles pour les projets

Notes	Explications
(1)	Le budget prévu a été estimé dans le cadre de l'analyse préliminaire soutenant le plan d'action 2009-2011. Les dépenses réelles représentent les déboursés 2009-2010 effectués selon la valeur réelle du contrat octroyé et selon le volume des travaux réalisés. Précisons également que la répartition du travail entre les ressources internes et externes fait aussi fluctuer les coûts.
(2)	Le budget prévu a été estimé par l'équipe de projet avant la publication du cahier de charge. Le coût réel, quant à lui, correspond à la valeur du contrat octroyé.
(3)	Une révision du plan d'affectation des équipements a permis de maximiser la vie utile des appareils.



Descriptions des principaux projets et des phases à venir

Descriptions	Phases à venir
Plan d'action Clientis 2009-2011 Le plan d'action comprend plusieurs dossiers, dont la migration vers la version 8 du progiciel Siebel, la synchronisation des agendas de Clientis et de Lotus Notes, les répertoires d'entreprises dans Internet et l'alimentation de Clientis à partir du Registre des entreprises du Québec.	- Repérage des indicateurs du plan stratégique dont le suivi pourrait être effectué avec Clientis. - Mise en place d'un pont avec Gestion virtuelle. - Intégration d'autres systèmes dans Clientis. - Mise en place de répertoires d'entreprises. - Analyse des processus soutenus par Clientis.
Gestion électronique des documents (GED) Un projet pilote, pour la mise en place de la solution Alfresco, a eu lieu à la Direction générale des services à la gestion avec plus de 150 utilisateurs. Une phase II du projet pilote sera réalisée en 2010-2011. La mise en place d'une solution de GED a principalement pour but de faciliter le partage et le repérage des documents électroniques ainsi que l'application d'un calendrier de conservation.	- Bonification de l'infrastructure technologique pour rendre disponibles certaines fonctionnalités avancées permettant, par exemple, des liens avec des outils bureautiques. - Mise en place d'un plan de classification et ajustement du calendrier de conservation pour les documents électroniques. - Déploiement de la solution Alfresco.
Prestation électronique de services (PES) Plusieurs dossiers de PES ont été réalisés ou se poursuivent : - Développement et implantation du système de gestion des appels de candidatures qui permet aux citoyens de s'inscrire en ligne aux concours de recrutement du Ministère. - Développement du système de gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles remboursés (GLR) afin de permettre aux entreprises manufacturières ou importatrices de produits remboursés au Québec d'obtenir ou de renouveler en ligne leur permis de rembourrage. Son implantation est prévue pour 2010-2011. - Réalisation d'une architecture des services communs sur lesquels seront basés les prochains développements en PES. - Réalisation de l'architecture du système d'inscription à des sessions de formation.	- Implantation de l'application GLR. - Acceptation du dossier d'affaires par le ministère des Services gouvernementaux. - Développement des services communs pour la PES.
Gestion des documents sur support papier Au cours de 2009-2010, l'uniformisation du classement des dossiers papier, conformément au plan de classification, s'est poursuivie. Ce projet a pour but de faciliter l'application de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> . Pour chacune des directions générales du Ministère, les travaux ont été entrepris ou complétés. L'intégration complète de toutes les directions est prévue pour 2010-2011.	- Compléter le déploiement dans l'ensemble des directions.
Appareils multifonctions Un appel d'offres public a été effectué afin de remplacer le parc de photocopieurs rendu à la fin de sa vie utile. Les appareils multifonctions choisis effectuent autant l'impression monochrome que couleur, la télécopie ainsi que la numérisation. L'exercice a permis de remplacer 35 photocopieurs en 2009-2010.	- Poursuite du déploiement des appareils multifonctions en fonction de la fin des baux des photocopieurs et des télécopieurs.
Webconférence Le projet pilote réalisé en 2009 permet aux conseillers de Québec ou de Montréal de communiquer à l'aide de caméras avec des entreprises ou des conseillers en région. Devant le succès du projet pilote, le déploiement de la webconférence a été amorcé dans les différents sites du Ministère en utilisant les équipements de visioconférence récupérés. Au 31 mars 2010, deux salles ont été équipées, soit une au 1150, Grande-Allée Ouest à Québec et une à la direction régionale d'Abitibi-Témiscamingue à Rouyn-Noranda. De plus, une unité mobile a été livrée à la Direction générale des affaires économiques régionales.	- Déploiement des équipements permettant la webconférence entre tous les bureaux du Ministère (projecteurs, caméras, etc.).

4. L'INFORMATION DIFFUSÉE DANS INTERNET

Le Ministère a continué d'observer en 2009-2010 qu'après une période d'accroissement rapide de la fréquentation de son site Internet, le nombre de visites mensuelles avait cessé d'augmenter et s'avérait stable depuis 2006-2007. L'enquête NETendances 2008 du CEFRIO confirmant que l'utilisation d'Internet au Québec enregistrait un plafonnement, le Ministère a résolu de se tourner en 2009-2010 vers les outils du Web 2.0 pour augmenter l'impact de ses communications auprès de ses clientèles. En mettant en place ces nouvelles façons de faire, surtout les abonnements aux fils de nouvelles RSS, le recours aux médias sociaux et les abonnements aux infolettres, le Ministère a réussi à augmenter de façon importante le nombre de visites (+30 %), de pages vues (+14 %) et de fichiers téléchargés (+13 %).

Les fils RSS mis en place concernent notamment :

- les actualités;
- les avis de convocation aux conférences de presse;
- les emplois offerts au Ministère;
- les événements d'intérêt;
- les missions commerciales.

Le Ministère a également assuré une présence exploratoire dans les médias sociaux par l'entremise du site *Twitter*, afin de vérifier l'intérêt des clientèles et de faire un usage régulier de ces nouveaux médias. Il joint, à la fin de l'exercice financier, plus de 800 abonnés.

De plus, dans la foulée d'une enquête sur les besoins des clientèles amorcée en 2008-2009, le Ministère a complété la conception et le développement d'une nouvelle version du site Internet afin de mieux répondre aux besoins, en 2009-2010. Sa mise en ligne est prévue au cours du prochain exercice.

Tableau 9 – Fréquentation du site Internet ministériel, de 2007-2008 à 2009-2010

Indicateurs opérationnels	2009-2010	2008-2009	2007-2008
Nombre de visites	2 201 224	1 694 638	1 934 954
Nombre de pages vues	11 398 935	10 027 912	6 548 904
Nombre de fichiers téléchargés	812 540	722 107	210 544
Moyenne de visites mensuelles	183 435	141 220	161 246
Moyenne quotidienne des visites	6 031	4 643	5 301
Nombre de pages vues par visite*	5,27	5,99	3,53

* Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

Par ailleurs, l'enrichissement du site Internet s'est poursuivi par la simplification, la réorganisation et l'adaptation aux personnes handicapées de nombreux contenus ainsi que par la diffusion de nouveaux outils incluant, entre autres :

- un ensemble de pages d'accueil pour chacune des régions du Québec : chaque bureau régional peut ainsi profiter d'une visibilité accrue dans son milieu en diffusant de l'information spécifique à ses clientèles;
- une nouvelle section destinée à faire la promotion d'une carrière au MDEIE pour appuyer les efforts de recrutement de candidats de qualité;
- l'ajout de nouveaux répertoires d'entreprises.

Soulignons en terminant que Typo3, l'outil de diffusion des contenus, implanté en 2007, continue de rendre les services attendus. Il rend de nouvelles fonctionnalités disponibles et les contenus sont diffusés avec une plus grande flexibilité. Cet outil gratuit, issu du monde du logiciel libre, a permis également de réduire, de façon importante, les coûts d'entretien et de développement en comparaison avec l'ancien système utilisé puisque les ressources internes ont acquis une maîtrise suffisante pour ne recourir qu'occasionnellement aux services de firmes externes.

5. LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a poursuivi ses travaux de regroupement du personnel et d'optimisation de ses espaces qui ont résulté par une rétrocession de 769,74 m² au 900, place D'Youville à Québec.

Le Ministère a relocalisé son centre de services de Montmagny qui est maintenant situé au 116, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest. Ce mouvement a permis de rétrocéder des espaces trop vastes pour les besoins de la Direction régionale de Chaudière-Appalaches. La nouvelle entente locative comprend aussi un protocole de partage des espaces favorisant une rationalisation de l'utilisation de l'espace avec le Centre local d'emploi de Montmagny situé à la même adresse.

En 2009, le Ministère a débuté l'implantation du Système de gestion des accès en partenariat avec la Société immobilière du Québec (SIQ) au 710, place D'Youville. Ce projet permettra de renforcer la sécurité des lieux. La fin de l'implantation est prévue en 2010; un contrôle simplifié des accès à l'intérieur de l'immeuble en résultera.

Des travaux ont été réalisés dans le cadre du renouvellement du bail au 1055, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie-de-Beauce, notamment afin de répondre aux normes d'accessibilité universelle pour les personnes handicapées.



La partie IV couvre certaines exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

Celles-ci touchent les sujets suivants :

1. l'égalité entre les femmes et les hommes;
2. l'accès à l'égalité en emploi;
3. l'allègement réglementaire et administratif;
4. la diversité culturelle;
5. l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
6. la lutte contre les changements climatiques;
7. l'administration de certaines lois;
8. la politique linguistique;
9. l'éthique;
10. le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

1. L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Ministère a contribué à trois des actions du Plan d'action 2007-2010 – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – annoncé par le gouvernement en septembre 2007.

Voici les résultats 2009-2010 pour chacune de ces actions.

Objectif : Favoriser la diversification des choix de formation ainsi que la persévérance et la réussite scolaire

Actions	Résultats et commentaires
15. Maintenir et intensifier les efforts pour favoriser l'accès des filles à des formations d'avenir, en particulier dans les sciences et les techniques.	- Aide financière à des projets et activités portant sur la relève féminine dans les sciences et les technologies : - Concours « Chapeau les filles ! » et volet « Excelle science » : 46 500 \$ relevant du programme NovaScience et du Programme d'aide à l'entrepreneuriat; - « Les filles et les sciences : un duo électrisant ! » : 5 000 \$ pour cet événement multirégional (Québec, Montréal, Rimouski et Sherbrooke). - Aide financière triennale 2007-2010 à la mission de base d'organismes en relève féminine : Les Scientifines (80 450 \$ par an), ainsi qu'à l'Association de la francophonie à propos des femmes en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (10 000 \$ annuellement). - Promotion ciblée pour des appels de candidatures féminines en vue des Prix du Québec.
18. Permettre au comité interministériel pour la progression des femmes dans les sciences et les technologies de poursuivre ses travaux.	- Le Plan d'action gouvernemental 2007-2010 pour l'égalité entre les femmes et les hommes a été prolongé d'une année, ce qui a entraîné la prolongation du Plan d'action interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies pour une année supplémentaire. Le Secrétariat à la condition féminine profitera de cette année-là pour dresser un bilan du Plan d'action gouvernemental et négocier avec les ministères et organismes l'inscription d'actions dans le futur Plan d'action 2011-2014. Il y aura une commission parlementaire sur ce sujet à l'automne 2010. - Sous la coordination du MDEIE, les neuf ministères et organismes partenaires ont entrepris, en juin 2010, la reddition de comptes 2007-2010 du Plan d'action interministériel. Les résultats sont attendus pour juillet 2010.

Objectif : Soutenir l'entrepreneuriat des femmes

Actions	Résultats et commentaires
30. Continuer à soutenir les organismes régionaux de soutien à l'entrepreneuriat féminin.	- Les organismes de soutien à l'entrepreneuriat féminin (ORSEF), organismes à but non lucratif, ont pour mission d'aider des femmes à mettre sur pied ou à favoriser le maintien ou l'expansion de leur propre entreprise dans leur région. - En 2009-2010, les ORSEF ont permis, notamment, de financer sous forme de prêts 107 projets d'entrepreneures, de répondre à près de 1 000 demandes de soutien et de conseils ainsi que de faire participer près de 1 400 femmes à des activités de réseautage et environ 900 femmes à des activités de formation et de sensibilisation. - Depuis 2007-2008, les ORSEF ont permis de créer 329 emplois et de maintenir 629 emplois. De plus, ils ont prêté 4,9 M\$ pour des projets totalisant 27,7 M\$, ce qui représente un effet de levier de 5,7.

2. L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant à l'accès à l'égalité en emploi au Ministère.

Les données globales sur l'embauche

Embauche totale au cours de la période 2009-2010

	Réguliers*	Occasionnels**	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	59	82	56	19

* Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

** Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2010

Effectif total (personnes)	775
----------------------------	-----

Les résultats relatifs aux personnes faisant partie de groupes cibles

L'objectif gouvernemental d'embauche pour l'ensemble des groupes cibles : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou qui sont des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 10 - Taux d'embauche des membres des groupes cibles par statut d'emploi, en 2009-2010

Statuts d'emploi	Embauche totale 2009-2010	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles en 2009-2010					Taux d'embauche par statut d'emploi* (%)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	TOTAL	
Réguliers	59	10	1	0	1	12	20,3
Occasionnels	82	4	0	0	2	6	7,3
Étudiants	56	5	0	0	0	5	8,9
Stagiaires	19	3	0	0	0	3	15,8

* Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2009-2010 dans le statut d'emploi.

Tableau 11 - Taux d'embauche global des membres des groupes cibles* par statut d'emploi, de 2007-2008 à 2009-2010

	Réguliers (%)	Occasionnels (%)	Étudiants (%)	Stagiaires (%)
2009-2010	20,3	7,3	8,9	15,8
2008-2009	25,0	9,4	18,2	40,0
2007-2008	27,0	13,3	27,7	14,3

* Membres des communautés culturelles et des populations anglophones et autochtones ou des personnes handicapées.

Tableau 12 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Les objectifs de représentativité pour certains groupes cibles : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	2010		2009		2008	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	62	8,0	59	7,4	51	6,2
Autochtones	3	0,4	2	0,3	2	0,2
Anglophones	5	0,7	5	0,6	4	0,5
Personnes handicapées	7	0,9	7	0,9	9	1,1

Le Ministère s'efforce d'assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise. Quoique la cible gouvernementale de 9 % n'ait pas été atteinte, la représentativité des membres des communautés culturelles au sein de son effectif est passée de 6,2 % en 2008 à 7,4 % en 2009 pour atteindre 8,0 % en 2010.

La cible gouvernementale relative à la représentativité pour les personnes handicapées (2 %) n'a pas été atteinte; le Ministère affiche un taux de représentativité de 0,9 % en 2010.

Tableau 13 - Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi, au 31 mars 2010

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel*		Personnel de bureau, techniciens et assimilés		Personnel ouvrier		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	1	0,1	53	6,8	8	1,0	0	0,0	62	8,0
Autochtones	0	0,0	2	0,3	1	0,1	0	0,0	3	0,4
Anglophones	2	0,3	2	0,3	1	0,1	0	0,0	5	0,6
Personnes handicapées	0	0,0	5	0,6	2	0,3	0	0,0	7	0,9

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Les résultats relatifs aux femmes

Tableau 14 - Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi, en 2009-2010

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	37	57	30	10	134
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2009-2010 (%)	62,7	69,5	53,6	52,6	62,0

Tableau 15 - Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, au 31 mars 2010

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel de bureau, techniciens et assimilés	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	79	480	214	2	775
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	25	201	181	0	407
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	31,6	41,9	84,6	0	52,5

* Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Afin de favoriser la gestion de la diversité, le Ministère met en œuvre diverses mesures ou actions, dont un Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2009 (cohortes 2010)	Automne 2008 (cohortes 2009)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1	1
	2009-2010	2008-2009
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	1	1

3. L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Le Ministère participe à la mise en œuvre de la mesure de la Stratégie gouvernementale de développement économique L'Avantage québécois qui vise à réduire, d'encore 20 % de 2005 à 2010, les coûts des formalités administratives imposées aux entreprises.

- Le Ministère n'impose plus que trois formalités administratives aux entreprises. Deux de celles-ci concernent les coopératives et la troisième découle de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés.

- Le coût annuel engendré par ces trois formalités représentait, en 2007 (dernier résultat disponible), moins de 0,1 % du coût total des exigences réglementaires de l'ensemble des ministères et organismes visés par la mesure de réduction.
- Les formulaires relatifs aux formalités administratives imposées par le Ministère aux entreprises sont disponibles dans son site Internet.

Le Ministère participe à l'effort global, coordonné par le ministère du Conseil exécutif (MCE), touchant 17 autres ministères et organismes du gouvernement du Québec. C'est le MCE qui calcule les coûts totaux des formalités administratives en vue de vérifier l'atteinte de la cible gouvernementale.



4. LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le Ministère est responsable ou collabore – avec d’autres ministères, organismes ou intervenants du secteur privé – à la mise en œuvre du Plan d’action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l’essor du Québec 2008-2013, intitulé La diversité : une valeur ajoutée. Il est concerné par les mesures suivantes²⁶ :

- 3.2 Sensibiliser et outiller les employeurs afin d’accueillir et de maintenir en emploi une main-d’œuvre diversifiée;
- 3.4 Soutenir la participation à la vie économique.

Les résultats du Ministère, selon les moyens d’action du plan d’action gouvernemental, sont présentés dans les tableaux qui suivent :

Mesure 3.2 Sensibiliser et outiller les employeurs afin d’accueillir et de maintenir en emploi une main-d’œuvre diversifiée

Moyens d’action	Résultats et commentaires
Mettre en place, de concert avec les partenaires gouvernementaux, sous le label Engagement diversité, une offre intégrée de soutien aux employeurs en matière de gestion de la diversité qui permettra de consolider les services en gestion de la diversité offerts aux employeurs par divers ministères et organismes, tels que : - les activités de sensibilisation ou de formation, comme la formation « Miser sur une main-d’œuvre diversifiée : un avantage compétitif pour les PME », offertes aux dirigeants d’entreprises et aux travailleurs stratégiques; - la session de formation et les modules de formation en ligne offerts par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) aux employeurs qui implantent un programme d’accès à l’égalité.	Les cinq livrables ci-dessous ont été définis et réalisés de concert avec le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles ainsi que le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale; une stratégie de diffusion de ceux-ci sera complétée bientôt. 1. Un cadre de référence en matière de gestion de la diversité ethnoculturelle en entreprise à l’intention du personnel des services aux entreprises et du personnel responsable du développement des connaissances. 2. Une trousse de l’entreprise, module Management et ressources humaines en format Web qui s’adresse aux dirigeants de PME et au personnel des ministères qui leur apporte du soutien. 3. Un recueil des programmes et services gouvernementaux en lien avec la gestion de la diversité à l’intention du personnel des services aux entreprises. 4. Un répertoire Consultants Québec du Mouvement québécois de la qualité comprenant des consultants ayant des compétences en gestion de la diversité ethnoculturelle. 5. Trois bulletins de veille, une revue de littérature et des sites Internet gouvernementaux en gestion de la diversité à l’intention du personnel des trois ministères.

Mesure 3.4 Soutenir la participation à la vie économique

Moyens d’action	Résultats et commentaires
Appuyer l’entrepreneuriat au sein des communautés noires en : - sensibilisant les personnes issues de ces groupes à l’entrepreneuriat; - accompagnant les entrepreneurs noirs et en répondant à leurs besoins de mentorat; - sensibilisant à la diversité ethnoculturelle les réseaux gouvernementaux, privés et communautaires de soutien à l’entrepreneuriat; - facilitant l’accès au financement, notamment pour le démarrage d’entreprises.	Par l’intermédiaire d’organismes de soutien à l’entrepreneuriat au sein des communautés noires, 1 764 accompagnements ont été réalisés, dont 18 prêts octroyés, 1 468 participations à des activités de sensibilisation et 296 accompagnements individuels. Voir également les résultats de l’objectif 17 du Plan stratégique 2009-2011, à la p. 27.

²⁶- Bien que le plan d’action gouvernemental indique que le MDEIE est concerné par la mise en œuvre de la mesure 3.3 (Soutenir la mise en place du réseau Leaders diversité, un forum de dirigeants d’entreprises engagés dans la promotion de la diversité en emploi), c’est le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles qui la met en œuvre.

5. L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'accès à l'information

Au cours de l'exercice 2009-2010, 65 demandes d'accès à l'information ont été traitées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Au cours de 2009-2010, le nombre de demandes d'accès à l'information soumises au Ministère s'est accru de 25 %, passant de 52 à 65. Parmi les deux demandes de révision de décision soumises à la Commission d'accès à l'information (CAI), l'une a fait l'objet d'un désistement.

Nombre de demandes traitées dans les vingt jours suivant la date de réception	57
Nombre de demandes traitées dans un délai prolongé de dix jours	8
Nombre de demandes de révision soumises à la CAI	2

La protection des renseignements personnels

En cours d'année, le Ministère a lancé une campagne de formation en matière de sécurité de l'information destinée à tous les employés, de même qu'au personnel d'encadrement. Une démarche de formation en ligne a été proposée, répartie sur plusieurs modules d'apprentissage.

Deux de ces modules ont déjà été diffusés et d'autres le seront au cours de 2010-2011. Des dispositions ont été prises en vue de maximiser la participation à cette formation. Par ailleurs, la sécurité de l'information est maintenant intégrée à l'agenda des rencontres des nouveaux employés du Ministère.

Le Comité ministériel sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information

Le Comité a tenu quatre réunions au cours de l'exercice financier. Il a accordé une attention particulière aux préparatifs du Ministère en vue de l'entrée en vigueur du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le 29 novembre 2009. Toutes les dispositions ont été prises pour que le Ministère satisfasse aux exigences du Règlement. Dès juillet 2009, le Ministère a mis en ligne, dans son site Internet, une page dédiée à l'accès à l'information à partir de laquelle peuvent, notamment, être retracés tous les documents dont la divulgation est rendue obligatoire par le Règlement.

Parmi ses autres travaux, au début 2009, le Comité a préparé un avis relatif aux modalités de mise en application de la directive gouvernementale, adoptée le 1^{er} octobre 2002, intitulée Directive sur l'utilisation éthique du courriel, d'un collecticiel et des services d'Internet par le personnel de la fonction publique. Cet avis s'inscrivait dans le prolongement de recommandations de la Direction de la vérification interne énoncées en 2008 et adoptées en 2009 dans le but de bonifier le système en place de vérification de l'utilisation des outils informatiques.

Dans le prolongement de cet avis, le recours actuel à l'outil informatique *Websense*, qui permet de contrôler l'accès à des sites illicites ou non souhaités, a été maintenu. Il a aussi été décidé de procéder à la préparation de rapports périodiques d'observation des tendances en matière d'utilisation d'Internet au sein du Ministère.

Le Comité a, par ailleurs, amorcé une réflexion sur la pertinence, pour le Ministère, d'intégrer les « réseaux sociaux » parmi ses outils de communication avec ses clientèles. Il s'est aussi penché sur les exigences de l'article 16 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels en matière de classification et d'archivage de la messagerie électronique.



6. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Dans le cadre du Plan d'action 2006-2012 de lutte contre les changements climatiques, intitulé Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir, le Ministère est responsable de la mise en œuvre de deux actions, soit les actions nos 19 et 20. L'action no 19 est réalisée : des sessions de formation sur le marché du carbone sont offertes aux entreprises et aux organismes québécois. Par ailleurs, le Ministère est appelé à contribuer à la réalisation des actions nos 16 et 17.

Voici un bref état des réalisations pour 2009-2010.

Actions	Principales réalisations
20. Instaurer un programme pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de GES.	- Amorce de la mise en œuvre du programme à la suite de la répartition convenue en février 2009 sur les 20 millions de dollars alloués à sa mise en œuvre. - Six projets ont été financés dans les différents volets du programme, pour un montant de 561 500 \$. - De plus, d'autres projets sont à l'étude ou ont déjà été acceptés. - Un appel à projets a également été effectué pour le volet Action concertée du programme. Près de 20 projets ont été retenus, mais pour lesquels le financement ne débutera qu'au cours de la prochaine année. - Une somme de 1,3 M\$ a été versée au Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour la mesure Soutien à la maturation technologique dans le cadre du présent programme.
	Constats et principales contributions
16. Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et organismes publics.	- Les bureaux occupés par le Ministère font partie d'immeubles loués et gérés par la SIQ.
17. Exiger que chaque ministère développe un programme visant à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail.	- Un comité interministériel, coprésidé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que par le ministère des Transports, a été mis en place en 2008 pour étendre un projet de réduction des GES à l'ensemble des ministères et organismes au cours de 2009. - Le Ministère a entrepris une démarche qui lui permettra de produire un plan d'action ayant pour but de réduire les émissions de GES. Ainsi, un sondage sur le navettage durable est en cours de préparation afin de connaître les habitudes de déplacements du personnel pour se rendre au travail. - Dans le même but, le personnel a été invité à participer au Défi climat 2009.

7. L'ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

Cette section présente les résultats atteints en 2009-2010 au regard de certaines lois administrées par le Ministère.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1)

Le Ministère a reçu 89 plaintes relatives aux heures et aux jours d'ouverture des commerces de détail. Il a procédé à 1 418 visites d'inspection et a transmis 135 constats d'infraction au ministère de la Justice. Le Ministère a aussi traité 1 164 demandes de renseignements, 16 demandes de statut de zone touristique en collaboration avec le ministère du Tourisme et 17 demandes de dérogation pour des événements spéciaux.

Des activités de sensibilisation, d'inspection et de suivi ont encore été mises en place cette année pour favoriser le respect des heures et des jours d'ouverture durant le temps des fêtes et les congés fériés dans les commerces. Des activités spécifiques ont visé des établissements d'alimentation de petite surface, des commerces se situant à la limite entre le commerce de biens et de services. Des données statistiques ont été recueillies au centre-ville de Montréal et dans quelques rues adjacentes pour évaluer l'utilisation effective par les commerces de la prolongation des heures d'ouverture jusqu'à 20 h les samedis et dimanches.

Le Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux, adopté en décembre 2008, qui prévoit l'ouverture sans restriction de tous les commerces le 2 janvier, a entraîné encore cette année quelques protestations de groupes régionaux qui souhaitaient maintenir la fermeture obligatoire.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5)

Le Ministère a délivré ou renouvelé 4 321 permis de rembourrage, dont 555 à des entreprises québécoises. Il a procédé à 24 visites d'inspection, transmis 5 constats d'infraction au ministère de la Justice et traité 5 488 demandes de renseignements ou échanges courriels.

Par ailleurs, des travaux de développement informatique sont en cours afin de doter le Ministère d'un nouveau système de gestion des permis de rembourrage. Entre autres choses, il permettra aux clients de bénéficier d'une prestation électronique de service, y compris le paiement en ligne.

La Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2)

En vertu de la Loi sur les coopératives, qu'il administre, le Ministère a délivré pour l'année 2009-2010, les statuts de constitution de 122 coopératives. Il a également procédé à 51 modifications de statuts et fusions par absorption, à 39 dissolutions par liquidation et à 5 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 79 certificats de régularité.

La Loi sur le Régime d'investissement coopératif (L.R.Q., c. R-8.1.1)

Au cours de l'exercice, l'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 7 certificats d'admissibilité. Au cours de ce même exercice, 11 certificats ont été révoqués. Ainsi, le nombre de coopératives titulaires d'au moins un certificat valide était de 204 en date du 31 mars 2010. Les déclarations fournies par 132 coopératives pour l'année civile 2009 indiquent que leurs membres et leurs employés y ont investi 31,5 millions de dollars, dont 77 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 65 % dans le secteur agricole.

8. LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément au point 29 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, le Ministère doit faire état de l'application de sa politique linguistique. Cette dernière, en vigueur au Ministère depuis décembre 2005, a été mise à jour en novembre 2008 pour y préciser certains éléments, dont ceux sur le choix des fournisseurs externes et sur les communications au grand public.

Ainsi, en 2009-2010, le Ministère a mis en œuvre les moyens suivants :

- Dans ses communications, le Ministère applique sa politique linguistique, de même que la Charte de la langue française et la Politique linguistique gouvernementale. Ainsi, tout texte rendu public, incluant ce qui est diffusé dans le site Web du Ministère, fait l'objet d'une révision linguistique.
- Le personnel du Ministère peut consulter la politique dans le site intranet.
- La mandataire de l'application de la Charte de la langue française au Ministère a pris contact avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) lorsque des difficultés de mise en pratique se sont présentées. Dans tous les cas, concernant par exemple l'emploi du français dans les événements publics auxquels participe le Ministère, ce dernier s'est assuré du respect rigoureux de la Charte.

9. L'ÉTHIQUE

Le respect des règles d'éthique dans l'accomplissement des tâches par les membres de l'organisation constitue une préoccupation constante de la haute direction.

À cet égard, la responsable en éthique est régulièrement consultée sur diverses problématiques d'ordre éthique.



10. LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Cette section fait état des mesures prises en 2009-2010 au regard des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) s'adressant au Ministère, en matière d'investissements directs étrangers ainsi que de développement durable.

Mesures gouvernementales de promotion et de prospection des investissements directs étrangers

Le VGQ a adressé trois recommandations²⁷ au Ministère : une, conjointe avec Investissement Québec (IQ), relativement au leadership gouvernemental exercé en matière de promotion et de prospection des investissements directs étrangers et deux spécifiques au Ministère en matière d'évaluation de la performance.

En octobre 2009, un plan d'action a été déposé à la Commission de l'administration publique²⁸ pour la mise en œuvre de ces recommandations. Ce plan d'action a été accueilli favorablement par les parlementaires. Ils ont souligné la préparation sérieuse des dirigeants et ont salué les efforts déployés par les organismes depuis le passage du VGQ pour corriger les lacunes qu'il a relevées.

Les mesures présentées ci-dessous résultent du plan d'action.

Recommandations	Mesures prises
Nous avons recommandé à IQ et au MDEIE d'évaluer l'efficacité et l'efficacité du mode de fonctionnement actuel des activités de promotion et de prospection des investissements étrangers.	- Investissement Québec et le Ministère se sont entendus sur le partage des rôles et des responsabilités de leurs organisations respectives. - Pour assurer une complémentarité accrue entre les différentes organisations : - des travaux sont en cours pour définir des mécanismes de coordination; - les autres intervenants concernés dans le domaine seront consultés pour convenir de mécanismes et d'une répartition des rôles.
Nous avons recommandé au MDEIE : - d'établir une méthode de comptabilisation uniforme permettant de comparer les résultats présentés par les acteurs; - d'évaluer la performance du Québec en matière d'investissements étrangers.	- Un recensement des méthodes de comptabilisation utilisées par les principaux intervenants québécois a été réalisé. - Une étude comparative des méthodes utilisées partout dans le monde est en cours. Des travaux en lien avec l'évaluation de la performance ont été amorcés.

²⁷- Rapport 2009-2010 (Tome I, chapitre 3), déposé à l'Assemblée nationale en mai 2009, page 3-5.

²⁸- Vingt-troisième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics, chapitre 4, décembre 2009, pages 23-30.

Application de la Loi sur le développement durable : 2008

Six recommandations²⁹ ont été adressées au Ministère au sujet de l'application de la Loi sur le développement durable (LDD). Cette vérification a été effectuée alors que le Ministère mettait la touche finale à son Plan d'action de développement durable 2008-2011 (PADD) et le rendait public.

Le PADD, depuis son entrée en vigueur, a été le moteur pour la poursuite des efforts déjà initiés en vue de l'appropriation du développement durable et de sa transposition dans les activités et les décisions du Ministère.

Recommandations	Mesures prises
1. Intégrer dans les activités de sensibilisation et de formation, découlant de l'application de la Loi sur le développement durable, les dimensions sociale et économique du développement en plus de celle relative à l'environnement, en cohérence avec le plan gouvernemental à cet effet.	Les activités de sensibilisation et de formation prévues dans le PADD 2008-2011 réfèrent aux trois dimensions du développement durable, ce qui répond à la recommandation.
2. S'assurer que l'ensemble du personnel comprend les exigences de la loi, notamment en ce qui a trait à la prise en compte des principes prévus par celle-ci, ainsi que la portée de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.	- Les présentations de sensibilisation mentionnent des exigences de la LDD, dont la définition et les dimensions du développement durable, la vision et les enjeux de la Stratégie. - Les deux projets pilotes indiqués à la recommandation no 5 concourent également à la prise en compte des principes de la LDD.
3. Évaluer les répercussions des activités de sensibilisation et de formation concernées afin d'apprécier si ces dernières ont donné les résultats souhaités.	Le Ministère participe aux travaux interministériels qui ont pour but : - d'évaluer comment les activités de sensibilisation et de formation répondent aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013; - de repérer des indicateurs afin d'évaluer les répercussions des activités de sensibilisation et de formation.
4. Profiter de l'élaboration du plan d'action de développement durable pour revoir leurs pratiques de gestion en conséquence et rectifier le tir, s'il y a lieu.	Cette recommandation est respectée. En effet, l'élaboration du PADD 2008-2011 a prévu des actions impliquant une révision des pratiques de gestion. Citons notamment les deux actions suivantes qui ont une portée élargie : 4. Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable. 7. Intégrer la préoccupation du développement durable dans les politiques et les programmes du Ministère.
5. Poursuivre leurs efforts quant à l'adaptation et à l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour assurer la prise en compte des principes de développement durable.	Le Ministère a poursuivi ses efforts à ce sujet. Deux projets pilotes ont été amorcés dans les domaines du financement responsable et de l'élaboration de politiques. Ces projets impliquent notamment l'élaboration d'outils d'aide à la décision pour la prise en compte des principes.
6. Intensifier la collaboration interministérielle dans le développement d'outils d'aide à la décision et dans la diffusion de bonnes pratiques.	Le Ministère a continué de collaborer aux travaux gouvernementaux visant l'obtention d'outils d'aide à la décision et la diffusion de bonnes pratiques. Par exemple, le Ministère a délégué des conférenciers à deux formations organisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et destinées aux ministères et organismes. Avec la collaboration de ce ministère, du Fonds d'action québécois pour le développement durable et de la Caisse d'économie solidaire Desjardins, il a adapté au contexte de ses programmes le Guide pour un financement responsable du MDDEP.

²⁹- Rapport 2008-2009 (Tome II, chapitre 4), déposé à l'Assemblée nationale en avril 2009, page 4-5.



RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2009-2010

Développement
économique, Innovation
et Exportation

Québec



Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Éco-Logo, procédé sans chlore, FSC recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.